

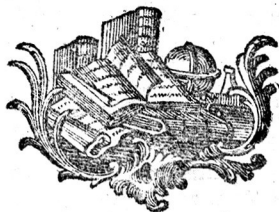
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. DÉCEMBRE 1793.

Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur.
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur.
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Décembre 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires pour servir à l'histoire des chefs de la révolution, & particulièrement de l'église constitutionnelle, ou Lettres à Claude Fauchet, évêque du Calvados, membre de la Convention &c; dans lesquelles on trouve un précis de ses crimes & de ses erreurs. Par l'auteur de l'Instruction aux catholiques sur les causes de la révolution & les moyens d'en arrêter les progrès. Cinquième édition, revue, corrigée & augmentée. A Liege, de l'imprimerie de F. Lemarié. 1793. 1 vol. in-8vo. de 95 pag.

CES *Lettres* qui du premier abord ne semblent pouvoir jeter du jour que sur la conduite d'un particulier, sont très-propres

à faire connoître l'esprit de la révolution en général. On y trouve une multitude de faits remarquables, malheureusement presque tous affreux & atroces, mais qui dans des âmes non encore corrompues, ne peuvent que renforcer l'amour de la Religion & des principes d'ordre. Nous ne pouvons mieux les faire connoître que par la manière dont l'auteur en parle dans la Préface, où l'on trouve une prédiction qui vient d'être accomplie d'une manière bien précise. » Ces *Lettres*,
» publiées en France, en 1791, sous le
» nom pseudonyme de l'abbé de Valmeron,
» y eurent beaucoup de succès. Elles pei-
» gnent sans exagération, un de ces hom-
» mes fougueux & profondément scélérats,
» nés pour des jours de fanatisme & d'anar-
» chie. — Quiconque ne s'attache pas à
» étudier le génie, le caractère, les manœu-
» vres des principaux conspirateurs, ne peut
» point se flatter de connoître à fond la ré-
» volution françoise, devenue aujourd'hui par
» un concours de circonstances inexplicables,
» la grande affaire du genre humain. —
» Cet ouvrage, outre les discussions qu'il ren-
» ferme, & les rapprochemens historiques qu'il
» présente, doit sur-tout piquer la curiosité
» publique dans le moment présent, où le
» factieux qui en est l'objet, victime à son
» tour du système de tyrannie qu'il a prêché,
» attend dans la même prison où il a fait gé-
» mir tant d'innocens, que ses compagnons
» de crimes prononcent son arrêt de mort :
» Cette catastrophe lui étoit annoncée il y a

„ deux ans, Lettre I, page 37 *. — Re- * Dans la
 „ marquez-le, lui dit-on, Jean Ball. Mun- présente
 „ cer, le Tailleur de Leyde, Cranmer, édit., p.
 „ Spifame, Vanini &c, ces annonciateurs 23.
 „ de la vertu périrent tous tristement sur
 „ un échafaud. Cagliostro lui-même, cet
 „ illustre adepte qui vous a initié dans les
 „ mystères égyptiens, & vous a révélé les
 „ secrets de la maçonnerie franche, con-
 „ damné au dernier supplice, ne doit la
 „ vie qu'à la clémence de Pie VI. Des-
 „ tinée bizarre des libérateurs du genre hu-
 „ main ! sur laquelle je n'aurois pas arrêté
 „ votre vue, si j'eusse moins connu la
 „ trempe de votre courage. Au besoin, le
 „ roi de Sion vous servira encore de mo-
 „ dele. Il joua la dernière scène avec beau-
 „ coup de fermeté. Songez-y, M., c'est
 „ l'endroit le plus intéressant de votre rôle,
 „ & ce qui mettra le sceau à la gloire de
 „ votre apostolat. Je vous y attends ! „

L'auteur parfaitement instruit de tout ce qu'il rapporte, le rend avec force & énergie ; son style est pur, aisé, vif & orné de citations pleines d'érudition & de justesse. L'usage qu'il continue à faire de l'Ecriture-Sainte, qu'il possède particulièrement bien, est constamment judicieux & d'un effet très-saillant (a). On

(a) Peut-on souhaiter quelque chose de mieux assorti au livre, que l'épigraphie qui est à la tête ? Ne la diroit-on pas faite formellement & exclusivement pour la révolution françoise ? *Ecce vos confiditis vobis in sermonibus mendacii, qui non pro-*

* 15 Janv.
1793, p.
98.

trouvera peut-être qu'il ne rend pas assez de justice aux talens littéraires de Fauchet, car il faut convenir qu'il avoit une espece d'éloquence qui lui étoit propre & d'où partoient quelquefois des traits admirables, sur-tout dans le tems où la nécessité de masquer encore ses sentimens, le faisoit parler en faveur de la Religion & de la morale *; mais dans ces pieces-là même on trouve des contrastes repoussans, & les turlupinades sont placées à côté des idées & des expressions les plus nobles : depuis qu'il eut rompu ses entraves, ses harangues ne furent plus que les déclamations d'un forcené.

Ce qui mérite particulièrement à ces Lettres le suffrage des amis de la vertu, des sçavans même & des théologiens, c'est la maniere dont y sont énoncées les vérités catholiques, maniere qui en fait excellemment sentir l'importance & les salutaires effets. Nous donnerons pour exemple ce qu'il dit de l'indissolubilité du mariage. „ Quoi! nos calamités ne sont-elles „ donc pas assez grandes? Le roi est dans „ les fers : la Religion est obligée de ca- „ cher ses pleurs & ses mysteres au fond des „ catacombes. Le François a soif du sang Fran- „ çois; il n'attend que le signal de la discorde

derunt vobis; furari, occidere, adulterari, jurare mendaciter, libare Baalim, & ire post deos alienos... & venistis & stetistis coram me in domo hac in qua invocatum est nomen meum, & dixistis: Liberati sumus, ed quod fecerimus abominaciones istas. Jerem. cap. 7. 8. & 9.

„ pour s'en abreuver. Digne apôtre d'une conf-
 „ titution écrite avec les larmes & le sang le
 „ plus pur de France, repaîsez votre vue d'un
 „ si délicieux spectacle. Il doit bien suffire à
 „ votre patriotisme. . . . mais votre ame féroce
 „ en est blasée. L'insurrection domestique, le
 „ divorce, la guerre entre les époux & entre
 „ les enfans, la désolation & la ruine au sein
 „ de toutes les familles; ce n'est qu'à ce prix
 „ que vous pouvez varier vos infernales jouis-
 „ sances. Quoi donc ! lorsque l'indissolubilité
 „ du lien conjugal seroit, aux yeux de la rai-
 „ son, l'institution la plus sublime de la po-
 „ litique, si l'Evangile ne nous apprenoit pas
 „ qu'elle est le bienfait d'un Dieu, vos efforts
 „ tendent à repousser le genre humain par
 „ une marche rétrograde, jusques dans la bar-
 „ barie d'où la Religion chrétienne a eu tant
 „ de peine à le tirer. En rompant au gré des
 „ passions & du caprice les nœuds incertains
 „ de mariages éphémères, n'avez-vous donc
 „ pas vu que vous trompiez également la na-
 „ ture & la société ? Laisser aux hommes, com-
 „ me aux stupides animaux, un instinct brutal
 „ pour guide, n'est-ce pas irriter tous les desirs
 „ & provoquer tous les excès ? L'union des
 „ sexes, ce gage passager de l'alliance dura-
 „ ble des ames & des devoirs sacrés qu'elle
 „ impose, vous la dégradez jusqu'à ne lui don-
 „ ner d'autre attrait que l'appétit sensitif du
 „ tempérament, d'autre durée que celle d'une
 „ volupté fugitive. Avocat mercenaire de la
 „ licence, vous ne calculez que l'intérêt des
 „ passions. N'est-ce donc rien dans l'ordre mo-

Autres
 vues sur
 cet objet,
 1 Octob.
 1790, p.
 179. —
 15 Mai
 1791, p.
 97.

„ ral & politique , que le grand nombre de
„ naissances , l'éducation soignée des enfans ,
„ la paix intérieure des ménages , l'aiguillon
„ de l'industrie , l'école privée des vertus so-
„ ciales ? Vous demandez qu'on relâche le
„ lien conjugal ! & pourquoi ? C'est pour ac-
„ croître la fureur insatiable d'une nature
„ abrutie ; c'est pour acérer davantage les fle-
„ ches empoisonnées de ce tyran si impérieux ,
„ quand le joug de l'hymen ne le soumet
„ pas à la raison. Politique insensé , autant
„ que prêtre impie , vous voulez que la loi ,
„ complice de votre dépravation , ouvre une
„ route plus vaste au libertinage ; qu'elle creuse
„ un tombeau dans le lit nuptial ; qu'elle soit
„ auprès des époux le conseiller perpétuel du
„ dégoût & de l'incontinence. Renversant ainsi
„ l'institution sacrée de la nature , rappelée
„ à sa pureté originelle par Dieu même , votre
„ effroyable doctrine immole sans pitié le plus
„ cher espoir de la Religion & de la patrie ,
„ l'existence de milliers de générations & leur
„ bonheur , à l'immoralité homicide de la
„ nôtre. Architectes insensés , dont la main ,
„ semblable à celle de la mort , porte par-
„ tout la destruction & le ravage , achevez :
„ votre marteau a brisé en deux ans l'édifice
„ de la sagesse & de la gloire de quatorze
„ siècles. »

Une chose digne des regards d'un obser-
vateur théologique & politique , ce sont les
efforts qu'ont fait les philosophes pour séduire
& corrompre les rois , avant de se mettre à la
tête des peuples révoltés. Le despotisme des

monarques, qui a précédé celui de la démocratie, étoit leur ouvrage. La maniere dont Fauchet lui-même développe les vues qui ont présidé à cette infernale politique, est remarquable, & n'a pas échappé à l'auteur des Lettres. „ Nous sommes suspects, nous autres „ catholiques, lorsque nous accusons les philosophes & les jansénistes d'être les auteurs „ du bouleversement de la France; mais qui „ osera en douter après avoir lu les deux „ passages suivans, que je copie mot-à-mot, „ & qui prouvent que vous étiez dans tous „ les secrets des deux cabales. *La philoso-* Relig.
 „ *phie*, dites-vous, *indignée d'un orgueil* Nation.,
 „ *si plein d'impudence (des prêtres), souffla* p. 36, 37.
 „ *le feu de la révolte. Elle attaquait toutes*
 „ *les institutions qui faisoient le malheur*
 „ *de l'humanité. On la laissoit faire. C'a*
 „ *été le moment du développement le plus*
 „ *universel de l'esprit humain.* —
 „ *Les philosophes se sont portés jusqu'à*
 „ *vouloir bannir Dieu & la Religion de*
 „ *la pensée, & ne plus leur soumettre en*
 „ *rien ni croyance ni conduite. On a*
 „ *employé les sophismes de l'esprit & l'inf-*
 „ *tinct des passions, pour se croire abso-*
 „ *lument matériel, afin de se rendre indé-*
 „ *pendant de tout joug, & de se retrouver*
 „ *tous égaux dans l'existence, puisqu'on*
 „ *devoit l'être sitôt dans le néant. Les ma-*
 „ *îtres de cette doctrine savoient bien qu'elle*
 „ *ne feroit qu'ôter aux tyrans de la na-*
 „ *ture humaine, le dernier frein qui pût*
 „ *les réprimer, la crainte d'un Juge éter-*

Elog.fun.
de l'abbé
l'Epée.

„ nel : & que ces vexateurs employeroient
 „ encore plus activement la force de leur
 „ pouvoir à satisfaire leurs passions & à
 „ désoler les hommes. Mais ils ont dit :
 „ Ces tyrans , si peu contenus par une
 „ chaîne qui ne pesoit que sur les peuples ,
 „ se croiront plus libres encore de les dé-
 „ vorer : ils s'y tromperont : les peuples
 „ dans l'indépendance du Ciel , sentiront
 „ la force que leur a donné la nature ; ils
 „ briseront les dents des lions du genre
 „ humain , & les troupeaux de la société
 „ se gouverneront eux-mêmes. Voilà certai-
 „ nement le calcul des instituteurs de l'incrédulité philosophique. Rien de plus précis ni de mieux justifié par tout ce que nous voyons. Passons maintenant à leurs zélés auxiliaires, les jansénistes. Il faut le dire , à la gloire de la doctrine des grands hommes de Port-Royal , que professoit M. l'abbé de l'Epée ; ce sont ses disciples qui ont réclamé le plus haut l'état civil pour les protestans : leurs écrits publics , leurs instances persévérantes ont mis un grand poids dans la balance de l'opinion. Qu'il étoit satisfaisant pour la vraie philosophie , pour le pur patriotisme , & ce qui les comprend l'une & l'autre , pour la parfaite Religion de l'Evangile , de voir les catholiques les plus sévères , ceux qu'on regardoit si fausement comme les réprobateurs du genre humain , appeller à grands cris au sein de la fraternité nationale & de l'unité

„ citoyenne, ces familles nombreuses qui,
 „ malgré la diversité de leur croyance, n'en
 „ doivent pas être moins chères à la patrie
 „ & à nos cœurs ! Recevez le tribut de nos
 „ hommages pour vos généreuses pensées
 „ & vos constans efforts en faveur de cette
 „ tolérance équitable, non-seulement vous,
 „ digne objet de cet éloge, & vous son
 „ émule dans la science des saints & dans
 „ la sage direction des talens pour l'avan-
 „ tage de la société, vertueux abbé Guidi !
 „ mais vous qui vivez, qui êtes témoin du
 „ succès de vos vœux, brave magistrat,
 „ qui en fîtes, le premier, retentir solem-
 „ nellement le temple de la justice, & vous
 „ qui, après les avoir appuyées de toute
 „ l'éloquence de votre sagesse, avez tant
 „ concouru à les faire couronner par les
 „ représentans de la nation que vous avez
 „ eu deux fois le suprême honneur de pré-
 „ sider *. Voilà les citoyens, les amis de la * M. Fre.
 „ liberté, les zélateurs de la fraternité que teau.
 „ forme la sévérité de l'Evangile „ ———
 „ Le fatal édit de 1787, qui porta le coup
 „ de la mort à Mde. Louise, n'étoit que l'essai
 „ des forces & le prélude des triomphes de
 „ la philosophie & du jansénisme. Ils sont
 „ aujourd'hui à leur comble. La constitution
 „ civile, forgée dans la caverne de St.-Mé-
 „ dard, a dispersé l'Eglise de France, un
 „ Torné, un des Bois, un Porré & tant d'au-
 „ tres ont usurpé les plus grandes Eglises ; &
 „ ce qui peint d'un seul trait l'étendue des
 „ malheurs de la Religion & du royaume, un
 „ Fauchet est évêque & législateur. „

Questions & Réponses relatives aux difficultés qui peuvent se rencontrer dans les fonctions du S. Ministère à l'occasion de la révolution, arrivée dans le royaume de France, aux années 1789, 1790 & suivantes. Ouvrage très-utile, non-seulement aux directeurs des ames, mais aussi au plus grand nombre des habitans de la France, qui se sont rendus plus ou moins coupables pendant cette révolution, & qui voudroient sincèrement retourner à Dieu, & assurer leur salut.
A Bruges, de l'imprimerie de F. van Eeck.
Le 8 Septembre 1793.

C E petit ouvrage est écrit dans des principes très-vigoureux; l'auteur ne fait pas composer avec la vérité & la justice; les jureurs quelconques en faveur des choses françoises, ne trouveront pas facilement quelque moyen de s'accorder avec lui. Je n'ai rien dit de si sévère contre le serment d'Egalité, que ce qu'il croit devoir établir contre celui de la constitution, quoique celui-là confirmatoire de tous les objets du premier, garantisse de plus tout ce qui a été décrété & fait depuis. Il décide que les jureurs ne peuvent être absous que par les évêques, & voici sur quoi il fonde cette assertion. „ Nous croyons „ que par le serment seul, & indépendam- „ ment de la communication avec l'évêque

„ intrus, les jureurs ont encouru l'excommu-
„ nication, portée contre les hérétiques &
„ schismatiques & les fauteurs d'hérésie & de
„ schisme; car par ce ferment ils ont fait plus
„ que promettre d'embrasser le schisme, mais
„ ils l'ont réellement embrassé, en s'obligeant
„ à soutenir de tout leur pouvoir, une consti-
„ tution évidemment hérétique & schismati-
„ que. Ils ont encore encouru la suspension pro-
„ noncée par le S. Pere dans son Bref du
„ 13 Avril 1791, & s'ils ont exercé leurs
„ fonctions dans cet état, comme tous l'ont
„ fait, ils sont tombés dans l'irrégularité. —
„ Quant à l'absolution de ces censures, les
„ évêques de France absolvent par eux-mê-
„ mes, ou par leurs délégués, de l'excom-
„ munication portée contre les hérétiques &
„ les schismatiques & les fauteurs de l'hérésie
„ & du schisme; & pour ce qui concerne la
„ suspension du Pape contre les jureurs non in-
„ trus, & l'irrégularité qui s'en est suivie, le
„ S. Pere en a laissé l'absolution aux Ordina-
„ res, à moins que ces curés jureurs ne fus-
„ sent en même tems intrus d'une partie de
„ quelqu'autre paroisse; car en ce cas ils se-
„ roient compris dans la classe des intrus, &
„ l'absolution de leur suspension seroit, comme
„ celle des intrus, maintenant réservée au
„ Pape. „

On sera surpris d'entendre que les curés jureurs sont peut-être plus coupables que les intrus : car les *intrus* étant en même tems *jureurs*, il paroît naturel de croire qu'ils sont plus criminels que les jureurs, & que la me-

fure de deux délits doit excéder celle d'un seul : mais il reste vrai qu'à raison du scandale donné & du mal fait à l'Eglise & à leurs ouailles, les curés jureurs méritent des reproches plus graves. Le peuple se défioit des intrus, l'exil du légitime pasteur étoit pour lui un excellent avis & un avertissement de fait contre la séduction : mais comment se défendre de l'impression de l'exemple & de l'enseignement du vrai pasteur, sur-tout s'il est estimé & révééré ? „ Les curés jureurs, étant plus strictement tenus que les intrus, à ramener par tous les moyens possibles, les fideles que l'Eglise leur avoit confiés, il n'est pas douteux qu'ils ne doivent, comme les intrus, se soumettre à une pénitence, en quelque sorte publique ; ce n'est pas par leur repentir connu qu'ils pourront détromper leurs paroissiens qu'ils ont séduits. Plus coupables peut-être que les intrus, ils doivent au moins comme eux attendre dans la pénitence, le jugement que l'Eglise prononcera contre eux ; ils s'abstiendront en attendant de toute fonction sacerdotale & pastorale, & le confesseur ne doit rien décider à leur sujet sans avoir auparavant consulté le supérieur ecclésiastique. „

Ce qu'il dit ensuite touchant la réparation du scandale qu'ils ont donné, est à tous égards très-juste : mais quel moyen de réparer ce scandale, reste-t-il à ceux qui pour le prix de leur foiblesse n'en ont pas été moins obligés de fuir ? Vu l'impossibilité de le faire dans l'endroit où il a été donné, & vis-à-vis des personnes

pour lesquelles il a été un sujet de perversion, je ne vois pas trop quel mode de réparation compétente se trouve en leur pouvoir. On ne peut que les plaindre. Heureux les forts d'Israël, heureux les Martyrs du 2 & 3 Septembre, & tant d'autres qui les ont précédés & suivis ! Les casuistes ne seront pas embarrassés à leur donner des regles de réparation ; les absurdes décrets & l'impiété toujours croissante de la Convention ne souilleront point leurs organes d'entendement ; les ruines du sanctuaire n'attristeront pas leurs regards ; la troupe des jureurs n'essayera pas de se mêler à leur sainte assemblée.

Qui croira que malgré l'horreur que l'Eglise a eue dans tous les tems de la communication en matiere de culte, avec les hérétiques, malgré la défense expresse du souverain Pontife, dans son Bref du 27 Sept. 1791 & du 19 Mars 1792, de communiquer avec les jureurs *in divinis* ; il s'est trouvé des théologiens qui, au moyen d'une misérable distinction, ont décidé le contraire ? L'auteur combat cette lâche subversion avec quelque ménagement pour les personnes, mais la chose n'y perd rien. » Nous savons
» que des personnes respectables ont cru, ou
» même conseillé tant aux prêtres habitués
» qu'aux paroissiens, d'assister aux offices de
» leurs curés jureurs, parce que, disoient-ils,
» si on ne peut les *aider* dans leurs fonctions, sans coopérer à leurs sacrilèges, on
» peut *assister* à leurs offices si, indépendamment de cette assistance, ils les eussent également célébrés, parce que ces offices étoient

„ des offices d'obligation , que le curé devoit
 „ à ses paroissiens , & auxquels les paroissiens
 „ étoient réciproquement tenus : tant pis
 „ pour le ministre , ajoutent-ils , s'il n'est pas
 „ en bon état ; le paroissien a droit de lui de-
 „ mander les Sacremens , & son serment ne
 „ le prive pas du droit de les administrer ,
 „ quoiqu'il ne les administre qu'en état de pé-
 „ ché. — Pleins de respect * pour ceux
 „ qui décident ainsi , nous croyons cependant
 „ qu'il y auroit du danger à suivre ce senti-
 „ ment : péril de séduction , le curé fera son
 „ prône , il peut y enseigner les maximes
 „ nouvelles : péril de scandale , un paroissien
 „ instruit , un prêtre habitué va à cet office
 „ sacrilège , il y entraîne les autres , & ces
 „ autres , moins instruits , succombent à la sé-
 „ duction. Péril d'être fauteur d'hérésie ; ce
 „ prêtre , ce paroissien va à l'office d'un homme
 „ qui a juré l'hérésie , quoiqu'il ne l'ait pas
 „ encore professée publiquement : & peut-on
 „ assurer , que communiquer avec un curé ju-
 „ reur , ne soit pas être fauteur d'hérésie ? Ou
 „ n'est-ce peut-être pas communiquer avec lui ,
 „ que d'assister à ses offices ou de recevoir
 „ de lui les Sacremens , le moment de la mort
 „ excepté * ? Ajoutons qu'aujourd'hui il n'y a
 „ pas un seul curé jureur qui n'ait consommé
 „ le schisme en reconnoissant l'évêque intrus :
 „ ainsi plus de difficulté. (a)

* ou de pitié.
 * J'ai prouvé & je prouverai encore mieux , que ce cas ne doit pas être excepté.

Le

(a) La raison de toutes ces décisions foibles , lâches , inconséquentes , si contraires à la conduite

Le sage & exact théologien n'est pas plus indulgent à l'égard des Religieux & Religieuses qui, sur la seule autorisation de l'assemblée nationale, auroient quitté leur cloître, & feroient rentrés dans le siècle. Il examine quel jugement on en doit porter, & donne la décision suivante.

„ On doit les regarder comme de vrais
 „ apostats : voici comme s'exprime à ce sujet
 „ le Concile de Trente : *Quicumque Regu-*
 „ *laris velit habitum dimittere quâ-*

des anciens chrétiens envers les schismatiques & hérétiques, n'est dans le fond autre chose qu'une teinte de tolérantisme qui infecte les meilleurs esprits, & de plus, l'oubli de la grande maxime : *In spiritu & veritate oportet adorare* : on y veut suppléer par des choses extérieures, dût-on les chercher chez les hérétiques. On ne sent plus pour Dieu cette charité vive, pure, ardente, consumante, qui, lorsque les secours ministériels manquent, tient lieu de tout : on met entre Dieu & soi, & cela pour se garantir de Dieu même, l'apôtre de l'erreur & l'ennemi de son Eglise. Quelle disposition à une mort chrétienne * ! — On sait que du temps des Ariens les Catholiques aimoient mieux mourir sans sacremens, que de les recevoir des mains des Ariens ; ce refus étoit regardé comme une preuve de leur foi victorieuse ; les Peres & les écrivains ecclésiastiques en parlent comme d'un fruit précieux du courage chrétien, de l'amour pur de la vraie Religion, d'un saint & exclusif attachement à l'Eglise catholique. Aujourd'hui on court après les hérétiques pour leur confier son âme dans les derniers momens. *Heu ! quòd decidimus !* Je reviendrai encore sur cet objet l'ordinaire prochain.

„ *cumque de causâ, aut etiam cum habitu*
 „ *discedere sine licentiâ superiorum ; non*
 „ *audiatursi nisi &c.... quòd si habitum*
 „ *spontè dimiserit.... ad monasterium re-*
 „ *dire cogatur, & tamquàm apostata pu-*
 Sess. 25. „ *niatur.* La même défense est faite aux Re-
 cap. 19. „ *ligieuses : Nemini Sanctimonialium liceat*
 „ *post professionem exire a monasterio,*
 „ *etiam ad breve tempus, quocumque præ-*
 „ *textu, nisi ex aliquâ legitimâ causâ,*
 Cap. 5. „ *ab episcopo approbandâ.* D'après ces pa-
 „ roles du Concile de Trente, il est aisé de
 „ voir que l'autorisation de l'assemblée-natio-
 „ nale n'est pas suffisante pour légitimer la
 „ sortie des Religieux & Religieuses de leurs
 „ cloîtres ; qu'il falloit de plus la permission
 „ des supérieurs ecclésiastiques ; qu'ils sont
 „ coupables d'apostasie, & qu'on doit exiger
 „ d'eux qu'ils retournent à leur cloître, dès
 „ que la chose sera possible : & dans le cas
 „ d'impossibilité, vu la destruction actuelle de
 „ toutes les maisons religieuses, on doit exi-
 „ ger d'eux le desir sincère de rentrer dès
 „ qu'ils le pourront, le regret d'avoir profité
 „ d'un décret qui n'avoit aucune force, &
 „ une pénitence propre à leur faire expier ce
 „ crime. „

Les autres articles ne sont pas traités avec
 moins de fermeté & de raison : tout y est
 digne de la sainteté & du courage évangéli-
 que, des vrais principes de jurisprudence &
 d'une exacte probité : car l'auteur discute aussi
 ce qui regarde les biens des émigrés, & divers
 autres objets, & les décide avec une pureté

& une force de justice que j'appellerois volontiers divines, & qui dans le fond sont telles. Un homme de ce caractère paroitra sans doute fort étranger à la bonasse disposition des esprits; il s'en faudra bien qu'on le croie à la hauteur (ou à la bassesse) du siècle. Mais s'il continue à être aussi sage qu'il l'est dans son livre, il s'applaudira bien cordialement de ce genre de reproche.

A pastoral Instruction &c. *Instruction pastorale adressée aux Catholiques romains de l'archidiocèse de Dublin, par Jean-Thomas Troy.* A Londres, chez J. P. Coghlan. 1793. In-8vo. de 145 pag.

RIEN de plus assorti aux besoins du tems, ni qui exprime mieux les sentimens des vrais chrétiens au sujet de la prétendue liberté, que cette Instruction, où l'érudition, la saine politique, la bonne théologie, une critique lumineuse, & une vigoureuse logique, sont employées avec un succès égal à dévoiler les erreurs dominantes, & à justifier les Catholiques d'Irlande contre les dispositions que leur supposoit M. Sheridan, membre de l'opposition, trop connu par l'appui qu'il donne constamment à toutes les causes mauvaises, & les entraves qu'il cherche à mettre à celles qui tiennent à la vérité & à la justice.

En parlant de la tolérance, M. Troy établit des regles qui ne peuvent compromettre les

Vues diverses & distinctions essentielles dans cette matiere, *Cut. Phil.* n. 226. droits exclusifs de la vérité, ni exposer à la séduction les peuples qui vivent dans un état entièrement chrétien. La tolérance de l'erreur dans un tel état n'étant pas raisonnable ni même possible, puisque l'erreur n'y existe pas; l'y introduire & l'y répandre, ce seroit la faire triompher de la vérité & la faire régner sur ses débris. Il en seroit de même si on l'égaloit à la vérité là, où celle-ci est dominante. L'auteur cite à ce sujet ce passage très-remarquable de S. Grégoire de Naziance, qui observe qu'une telle tolérance, qui étoit celle de Julien l'apostat, seroit très-funeste même en matiere de politique. *Salutari doctrinâ longè latèque fusâ, & apud nos præsertim dominante, Religionem Christianam immutare, atque in diversum movere conari, nihil aliud fuerit quàm, Romanorum imperium convellere, ac de rerum summâ periclitari.*

Orat. 3 in Julian.

Les prélats Emiliens ne seront pas bien contents de l'Instruction de M. T. qui ne connoît rien à ces dispenses épiscopales répandues à foison le long du Rhin, au détriment des loix de l'Eglise universelle, & qui établit bien positivement les principes contraires. *Inferior non potest dispensare in lege superioris. —*

Cone.
Trid.
Sess. 25.
cap. 18.

Nihil inconsulto sanctissimo Romano Pontifice, novum, aut in Ecclesiâ hæcenus inusitatum decernatur.

On trouve à la p. 36 une Lettre du cardinal Antonelli, qui contient un tableau fidele, & bien honorable à l'Eglise, de la conduite que les Chrétiens Catholiques doivent tenir & tiennent en effet, dans les états protestans&

dans tous ceux où leur Religion est soufferte. L'exemple du Canada fait ici une preuve de fait tout-à-fait péremptoire. Lors de la révolte des colonies, cette province n'a pu être détachée de l'obéissance due à la couronne d'Angleterre, malgré toutes les intrigues & les menaces des colonies & de la France dont l'influence sur un pays nouvellement aliéné devoit être bien grande. On trouve dans la même Lettre du cardinal, des vues très-importantes dans les circonstances, entr'autres touchant les déclamations contre le St.-Siege, dont s'occupent des gens dont le but direct est, non pas précisément d'affoiblir l'autorité du Pontife, mais de défaire tout l'ensemble de la Religion en décriant le chef, & ébranlant le centre de l'unité. *En enim est hujus nostri temporis improborum hominum mens atque animus, ut dum certare se simulant adversus Apostolicæ Sedis jura, contra ipsam tamen fidem intentant aciem, eamque unitatem quam catholicæ universæ orbis Ecclesiæ cum Apostolicâ Petri Cathedrâ firmissimè retinent, convellere ac labefactare conantur. Itaque ad hujusmodi conatus nolite expavescere: jam enim toties eorum calumniæ repulsæ sunt, ut nihil nunc agant quàm vetera ut nova proponere, instaurare disjecta, detenta retexere.*

Pour prévenir toute querelle ou mécontentement, le cardinal permet au nom du S. P. aux évêques d'Irlande de changer dans le serment à prêter au Pontife, quelques expressions qui dans un pays où la religion acatholique est devenue la dominante, pourroient être inter-

prêtées d'un maniere désagréable (a). En quoi l'on découvre une nouvelle preuve de la vigilance & de l'équité du Pere commun qui va au-devant de tout ce qui pourroit amener quelques troubles parmi son troupeau.

La fin de cette *Instruction* contient des observations générales sur l'impiété des siècles, ses auteurs & fauteurs, sur les apologistes de la Religion & les ouvrages où les peuples peuvent se prémunir contre la contagion de l'erreur.

(a) Il y a quelque tems qu'on a proposé de faire dans ce ferment des changemens dont les Catholiques ont été justement alarmés. Ce n'étoit pas quelques expressions dont des protestans eussent pu se plaindre, mais bien celles qui exprimoient un sincere attachement & une pleine soumission au Pape : projet de l'emmanisme, contre lequel j'ai cru devoir m'élever avec tous les bons Catholiques. 1 Mai 1791, p. 25.

Lettre d'un ecclésiastique François à un de ses confreres sur l'instruction nécessaire en France après la révolution. A Bruxelles, chez Le Charlier. 1793. In-8vo. de 22 pag.

CETTE espece de problème sur la maniere d'instruire le peuple François délivré du joug de l'athéisme, est très-judicieusement proposé. Il est certain que la continuation toute unie de l'ancien enseignement religieux seroit sans ef-

fet, & qu'il faut nécessairement le tourner vers les grands principes dont l'oubli ou l'abjuration ont consommé l'aveuglement d'une multitude égarée. La chose ne sera pas d'un succès facile. Une nation devenue impie par haine contre le Christianisme, est dans un cas tout différent que des hordes de Sauvages qui ne l'ont jamais connu. Ceux ci prêtent des oreilles dociles aux missionnaires qui leur portent des paroles de lumière & de salut; tandis que les autres s'irritent & contre le secours & contre celui qui le leur apporte; & l'on peut bien dire avec le Prince des Apôtres, que le bonheur de recevoir la vraie Foi a été un malheur pour eux (a). Ce sera, si le Seigneur bénit les efforts de ses ministres, la merveille d'une seconde génération, comme dit le Maître des nations (b). Car cette subversion du peuple François n'est pas l'effet d'une cause subite & momentanée; depuis long tems elle est préparée par l'oubli & le mépris des leçons & des œuvres chrétiennes. „ En considérant, dit „ l'auteur de cette Lettre, quel étoit l'état „ de la Religion en France avant cette époque fatale, pouvons-nous juger qu'elle y fût „ véritablement connue? Je ne parle point „ seulement des ravages que l'incrédulité avoit „ faits dans ce malheureux royaume; ils n'é-

Reflex.
analogues, 15
Juin
1782, p.
239. —
15 Mai
1786, p.
90. — 15
Août
1793, p.
588.

(a) *Melius erat illis non agnoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato. 2. Pet. 2.*

(b) *Quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. Galat. 4.*

Ancien-
neté de
l'athéisme en
France,
1^{er} Fév.
1792, p.
192.

toient, hélas ! que trop étendus & trop sensibles. Le mal ne s'étoit point borné aux grands, à ceux que quelques talens, quelques connoissances mettoient dans le cas d'affecter une certaine force d'esprit. Il avoit passé des classes supérieures de la société aux classes inférieures, des villes dans les campagnes, & c'étoit dans le peuple même que vous trouviez des hommes qui ne croyoient pas en Dieu, pour qui la Providence, l'immortalité de l'âme, une vie future, n'étoient que des chimères. Laissons ces excès de l'impiété, & jettons les yeux sur les Catholiques en général. Quelle étoit la religion du plus grand nombre ? Des pratiques extérieures sans sentimens de piété, des Sacremens reçus sans dispositions, une religion de routine. Vous trouviez des hommes qui avoient appris les principes de la Religion dans leurs premières années, mais qui ensuite les avoient négligés, qui s'étoient élevés au-dessus de ces occupations de l'enfance, au point que les principes étoient presque entièrement effacés de leur esprit (a). . . . Placés ainsi au milieu d'hom-

(a) Dans combien de pays les choses ne sont-elles pas dans un état plus ou moins semblable ? Et comme les mêmes causes produisent naturellement les mêmes effets, quel triste augure pour la destinée, peut-être très-prochaine, de ces pays-là ! Il en est un auquel je ne songe jamais sans m'imaginer voir un génie mal-faisant planer sur ses villes & ses campagnes en proie à toutes les horreurs d'une révolution à la française.

„ mes, dont les uns n'ont plus ni principes,
 „ ni sentimens de Religion, dont les autres
 „ n'en ont qu'une idée très-imparfaite, si nous
 „ leur parlons de l'Eglise, de ses caracteres, de
 „ ses prerogatives, de la soumission qui lui est
 „ due, de son régime &c, nous entendront-ils ?
 „ nous comprendront-ils ? Sur quelles bases se-
 „ ront appuyées nos instructions, si nous ne re-
 „ venons aux fondemens de la Foi, à l'existence
 „ d'un Dieu, à la nécessité d'une Religion, à la
 „ vérité de celle que Jesus-Christ * a établie, * Et pour
 „ & si nous n'arrivons ainsi par degrés à la Jesus-
 „ fondation de l'Eglise ? Produirons-nous des Christ lui-
 „ effets durables si nous ne commençons par même, ne
 „ faire connoître Jesus-Christ, ses mysteres, fera-t-on
 „ ses enseignemens, sa morale, ses menaces, pas dans
 „ ses promesses; si nous ne travaillons à con- le cas de
 „ vertir; & si en même tems que nous por- dire? *De*
 „ terons la lumiere dans l'esprit, nous n'o- *quo nobis*
 „ périons un changement dans le cœur. „ *grandis*
 „ *sermo &*

Oh sans doute que c'est-là le cas des mi- *ininter-*
 nistres de la divine parole. Il faut remonter *pretabilis*
 aux premiers élémens de l'instruction; il faut *ad dicen-*
 prêcher formellement Dieu, son existence, son *dum, quo-*
 culte, son amour; le malheur & l'extravagance *niàm im-*
 de l'homme qui cherche à se soustraire à sa *becilles*
 croyance ou à son service. Il faut, comme Paul *facti estis*
 dans l'aréopage, enseigner ce que les enfans *ad audien-*
 des chrétiens, si supérieurs en lumieres aux *dum.*
 sénateurs d'Athenes, avoient su excellemment
 jusqu'à cette fatale époque. Il faut, dis-je,
 débiter par la grande leçon qui nous apprend
 „ le Dieu Créateur du monde & de tout ce
 „ qu'il renferme; qui étant maître du ciel &

„ de la terre, n'a pas besoin de nos homma-
 „ ges quoiqu'il ne les rejette pas & qu'il les
 „ commande même; qui donne à tout ce qui
 „ existe, l'être & la vie; qui a fait habiter la
 „ terre par les enfans des hommes, afin qu'ils
 „ cherchassent à le connoître, à le trouver en
 „ toutes choses, à le toucher pour ainsi dire
 „ par le sentiment intime de leur ame, la
 „ vue & l'usage de ses œuvres; car il est très-
 „ près de nous, puisque c'est dans lui-même
 „ que nous avons la vie, le mouvement &
 „ l'existence » (a). Voilà ce qu'il faudra adres-
 fer aux hommes, aux jadis chrétiens, du 18^e.
 siècle, tâche que les enfans du 17^e. eussent
 supérieurement remplie. Et pour ce qui est
 des notions propres du Christianisme, on fera
 dans le cas pénible, humiliant, & à plus
 d'un égard décourageant du même Apôtre, de
 Heb. VI. répéter *inchoationis Christi sermonem, rur-*
 I. *sùm jacentes fundamentum poenitentiae ab*
operibus mortuis, & fidei ad Deum, Bap-
tismatum doctrinae, impositionis quoque
manuum, ac resurrectionis mortuorum, &

(a) Deus qui fecit mundum, & omnia quæ in eo
 sunt, hic cæli & terræ cum sit Dominus, non in
 manufactis templis habitat, nec manibus humanis co-
 litur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam,
 & inspirationem, & omnia : fecitque ex uno omne
 genus hominum inhabitare super universam faciem
 terræ, desinens statuta tempora & terminos habita-
 tionis eorum. Quærere Deum, si fortè attraherent eum
 vel inveniant; quamvis non longè sit ab unoquoque
 nostrum. In ipso enim vivimus, & movemur, & su-
 mus. Act. 17.

judicii æterni. Mais on tremble quand on lit les paroles suivantes. *Impossibile est eos qui Ibid. 7. 4. semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, & participes facti sunt Spiritûs sancti : gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi futuri, & prolapsi sunt ; rursûs renovari ad pœnitentiam, rursûm crucifigentes sibi metipsis Filium Dei & ostentui habentes.* La comparaison qui suit, & qui est aussi exacte que naturelle & pittoresque, ne présente pas de résultat plus rassurant. *Terra enim sæpè venientem super se bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis, a quibus colitur, accipit benedictionem a Deo. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, & maledictio proxima : cujus consummatio in combustionem.* Cependant ne nous alarmons pas trop, n'étouffons point les motifs raisonnables d'une douce & sainte espérance ; & continuons à lire. *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora, & vici-* Ibid. 8. 9.
niora saluti ; tametsi ita loquimur.

Lettre de M. l'abbé Bigy, prêtre François, à l'auteur du Journal. Liege le 23 Nov. 1793.

” JE ne vous puis dissimuler ma surprise après avoir lu votre dernier n°. (cette surprise peut être fondée pour un étranger, un peu janséniste ou richériste ; mais j'ose

assurer qu'aucun de mes lecteurs habituels ne l'a éprouvée). Je veux bien croire que la Théologie de Lyon soit à l'*Index* comme bien d'autres (*qui l'ont plus ou moins mérité*), mais vous ne devez pas ignorer que de très-bons livres ont été condamnés de cette manière, qui n'ont pas été moins orthodoxes & ne le sont pas encore moins (*c'est ce que j'ignore profondément, sur-tout à l'égard d'un décret approuvé du souverain Pontife, d'après le rapport & la censure des théologiens par lui dénommés, comme dans le cas actuel*) ; tel que le Catéchisme de Montpellier (*ce Catéchisme étoit très-formellement janséniste ; M. l'abbé parle sans doute de l'état où il se trouve depuis les corrections qu'il a essuyées : cet honnête-homme est tout-à-fait neuf dans les affaires qu'il raconte ou répète avec une ferme confiance*). La Théologie de Lyon conduit à l'athéisme, dites-vous ; vous le dites, mais vous ne le prouvez pas (*je crois, M. l'abbé, l'avoir très-bien prouvé. Si vous m'aviez annoncé que vous viendriez dans ce pays, je vous aurois envoyé, pour ne pas vous causer de surprise, tout ce que j'ai imprimé là-dessus* * *sans que personne y ait*

* Voyez les *Observations sur la Théologie de Lyon*, à Liege, chez Desoer 1787 ; les *Lettres du curé de S. Jacques de Lyon*, au curé de S. Jean de St.-Omer, Liege, chez Tutot 1790 ; le *Journal* du 15 Août 1793, p. 602 & tous les numéros cités à la p. 604 ; sur-tout 1 Nov. 1786, p. 330. — 1 Sept. 1787, p. 14 où sont fidèlement rappor-

répliqué, si on excepte l'auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, le scélérat obscur, l'a-

tées les propres paroles de l'auteur. On peut voir encore dans le *Dict. Hist.* la fin de l'art. JANSENIUS, où les rapports du jansénisme & de l'athéisme sont très-naïvement exprimés par un homme non suspect. Voyez *ibid.* les art. FILLEAU, LAFITAU, PARIS, MONTGERON, RICHER, VERGER &c.

Il est certain que rien n'est plus leste que la manière dont certaines personnes vous écrivent pour le plaisir d'ergoter. Pendant 20 ans on aura constamment prouvé tel article, qui à un nouveau venu paroîtra encore vrai en sens contraire; aussi-tôt il vous somme de fournir vos preuves. S'il étoit de bonne foi, il suivroit les citations qui sont indiquées à la marge ou dans le texte, & allant de l'une à l'autre (car j'ai toujours soin de l'ensemble & des rapports réciproques), il trouveroit de quoi épargner l'indécent propos *vous dites, mais vous ne prouvez pas*, propos d'autant plus déplacé qu'il est dit dans cet endroit: *comme il est prouvé dans les divers numéros du Journal qui sont cités là-même*, & que du moins M. Bigy eût dû réfuter avant de dire *vous ne prouvez pas*.

— Du reste j'ai bien résolu de faire main-basse sur ces sortes de fatyres épistolaires, mais M. l'abbé Bigy ayant signé sa Lettre, j'ai cru qu'il falloit lui répondre, quoique je doutasse que cette signature fût véritable*, & que dans tous les cas je supposasse M. l'abbé Bigy logé dans un monastère que le contenu de sa Lettre me sembloit désigner, & dont les maximes ainsi que la conduite de ses habitans font plus de mal à la *Théologie de Lyon* que toutes mes observations.... Seroit-il possible que la terrible persécution qui éprouve & épure l'Eglise de France, n'eût pas encore opéré le triage nécessaire à l'intégrité de la Foi, que parmi tant d'illustres confesseurs de la foi l'ange de

* En ce moment je reçois une Lettre sur cet objet : j'en parlerai à la fin du Journal.

pologiste exclusif des jansénistes & de leurs ouvrages). Je vous dirai moi, sans partialité, que vous ne la condamnez que parce que la morale de Molina y est traitée comme celle des semipélagiens ; mais si vous voulez être de bonne foi, vous conviendrez qu'il n'y a pas grande différence entre l'une & l'autre (*je crains que votre impartialité & votre bonne foi ne fasse pas fortune dans ce pays, où mes lecteurs habituels savent très-bien que les petites vues mesquines, fausses & hétérodoxes qui vous occupent, n'ont jamais dirigé mes jugemens. Ils savent d'ailleurs que l'Eglise par la bouche de son Pontife a défendu de traiter d'hérétiques & de semipélagiens, des théologiens dont la doctrine est restée intacte dans le long & solennel examen qu'elle a soutenu*). Je connois cette Théologie ; elle ne m'a point rendu athée, grace à Dieu, ni aucun de mes confreres, qui l'ont étudiée comme moi, nous avons été assez éprouvés tous ; les dioceses de notre royaume où cette théologie a été enseignée (*je le crois très-bien. Je connois nombre de gens qui ont lu des livres où le calvinisme, le jansénisme, le déisme, & l'athéisme, paroissent à découvert, & qui n'y voyoient rien de tout*

ténèbres eût trouvé moyen de mêler quelques richéristes & jansénistes bien déterminés ? Dieu veuille que les souffrances qui souvent operent efficacement sur les passions du cœur, aient aussi d'heureuses influences sur l'orgueil de l'esprit !

cela : heureuse l'innocence des hommes qui lisent de telles choses sans réfléchir ! mais il ne faut pas qu'ils disent des injures à ceux qui réfléchissent), ont soutenu la Religion aussi bien que vous, & cependant leur morale * ainsi que la mienne est puisée dans la Théologie de Lyon (c'est au clergé de France à repousser cette calomnie. Je ne connois qu'un archevêque, devenu chef du parti & mort de chagrin par les suites fâcheuses des scènes que les convulsionnaires ont données dans son diocèse *, & un évêque qui par une complaisance qu'aujourd'hui il condamne hautement, ont adopté cette marotte de la secte. Tous les autres évêques, auxquels j'en ai parlé, la détestent comme l'essence & le dernier résultat de la doctrine jansénienne). Messieurs les Jésuites, vous avez toujours eu de grands auteurs parmi vous, mais vous en avez eu aussi qui ont fait bien du mal, en condamnant & faisant condamner tout ce qui n'a point été de leur goût (ces *nœnia* sur les Jésuites, sont un parfait hors-d'œuvre. Il s'agit d'un ouvrage qui contient le pur jansénisme, & dès-lors l'athéisme ; & qui est reconnu pour tel par le chef de l'Eglise, & par tous les hommes qui le lisent sans préjugé : les Jésuites qui ne sont plus, n'ont rien à faire ici. La digression qu'on fait sur leur cadavre, ne montre ni impartialité ni bonne foi, & prouve précisément qu'on n'a rien de solide à dire). Je pense que si vous aviez la charité dont vous semblez vous décorer quelquefois, vous n'agiriez

* Il s'agit ici de dogme.

* Voyez MON-TAZET dans le Dict. Hist.

point ainsi (*un François poli & qui doit connoître la finesse d'expressions de la petite église, qui en pays étranger vient vous dire tout uniment : la charité dont vous semblez vous décorer quelquefois, un tel François s'oublie à coup sûr. Et en quoi blessé-je la charité en disant qu'un livre est mauvais ? Pouvois-je savoir que M. l'abbé en faisoit ses délices ? S'il ne l'avoit pas dit, on ne l'auroit jamais su, du moins dans nos contrées*). Vous épargneriez à de respectables évêques qui ont enseigné cette théologie dans leur diocèse, & qui ont soutenu la Foi au péril de leur vie, la disgrâce d'entendre dire dans une terre étrangère : Vous êtes des athées (*j'ai déjà observé qu'une multitude de personnes lisoient des ouvrages de jansénisme & d'athéisme, sans professer aucune de ces deux sectes ; ainsi ce propos : vous êtes des athées, est tout-à-fait déplacé. Mais il reste & il restera éternellement vrai qu'une Théologie qui enseigne un Dieu donnant des loix sans aucun moyen de les exécuter, ce que celle de Lyon enseigne bien clairement, n'est dans le fond qu'une théorie d'athéisme. Quant aux évêques qui ont adopté cette Théologie, je viens de dire que je n'en connoissois que deux, l'un mort, l'autre vivant ; le premier, victime du parti, dont il étoit le chef, le second détestant le parti, & bien résolu d'exterminer la Théologie de Lyon, qui en est la marotte, dès qu'il sera rentré dans son diocèse*). »

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (le 1 Novembre). L'impératrice accorda hier une audience publique à Rachid-Mustapha-Bacha, ambassadeur de la Sublime-Porte. Cette audience eut lieu avec beaucoup de pompe. Entre les présens que le ministre Turc offrit à S. M., on distinguoit une tente dont tout l'intérieur étoit brodé en perles. Outre le palais que l'ambassadeur occupe gratis, il reçoit journellement pour son entretien & celui de sa suite la somme de 1300 roubles.

La conclusion du traité d'alliance entre la Russie & la Pologne, dont les ratifications ont été expédiées hier pour Grodno, a donné occasion à l'impératrice de récompenser par de nouvelles marques de sa satisfaction ceux qui ont eu part à la confection d'un acte, par lequel la république Polonoise semble attachée pour toujours à la puissance & aux intérêts de l'empire Russe. La charge de grand maître de l'artillerie, qui étoit restée vacante depuis la mort du prince Grégoire Orlow, & qui donne le rang avant tous les généraux en chef, a été conférée à l'adjudant-général Souboff; celle de grand maître de la cour au

ministre-d'état comte Besborodko : M. de Marcoff, membre du département des affaires étrangères, & l'ambassadeur de Sievers ont été décorés du grand cordon de l'ordre de St. Wolodomir ; & le second a été gratifié de plus d'une très-belle terre en Livonie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 20 *Novembre*). La diète de Grodno a encore une fois prorogé sa session jusqu'au 25 de ce mois ; mais probablement pour la dernière fois, attendu qu'il a été passé une loi, pour qu'elle ne le soit plus, sinon à l'unanimité des suffrages. Cette assemblée a discuté dans deux séances consécutives un projet, présenté par le nonce Miazinski, frère du général de ce nom, qui a été exécuté en France comme complice du général Dumourier. Sa proposition avoit pour objet de suivre l'exemple de l'impératrice de Russie, en faisant prêter aux François, établis en Pologne, le serment de renoncer aux principes de la Convention Jacobine & de reconnoître Louis XVII pour roi de France. Cette proposition fut particulièrement discutée dans la séance du 6. M. Wlodek, nonce de Gostyn, prit la parole en ces termes. „ Les discours, „ prononcés à la séance d'hier, dans l'inten- „ tion d'écarter la décision du projet salutaire „ de M. Miazinski, ont pu faire balancer „ pour un moment les opinions de ceux, „ qui ont pour maxime de ne traiter les ma- „ tieres importantes qu'avec l'attention la plus „ scrupuleuse : mais des argumens, fondés

„ sur une base peu solide, ne sauroient ja-
„ mais convaincre quiconque, mettant de
„ côté toute partialité, & ne souhaitant que
„ la sûreté & la tranquillité de son pays, aura
„ pris la peine de réfléchir mûrement sur ce
„ projet. Qui est-ce qui, après avoir bien sondé
„ son cœur, n'est entièrement persuadé, que
„ permettre aux François, domiciliés en Po-
„ logne, de ne point prêter le serment de
„ fidélité au gouvernement, & leur accorder
„ la liberté de ne point reconnoître pour hé-
„ ritier légitime du trône des François le fils
„ du roi indignement massacré, c'est la même
„ chose que de soutenir & d'approuver cette
„ révolution funeste, qui fait la honte de
„ l'humanité „. Il ajouta ensuite, „ qu'il étoit
„ de la prudence d'apporter toutes les pré-
„ cautions possibles, pour empêcher la pro-
„ pagation d'une doctrine aussi pernicieuse
„ dans ce pays, pour qu'ensuite l'on ne fût
„ pas dans la nécessité d'éteindre dans des
„ flots de sang innocent un embrasement,
„ qu'une seule étincelle est en état de pro-
„ duire ; ce qui pourroit aisément avoir lieu
„ dans un tems, où un desir mal-entendu de
„ liberté & d'égalité, pénétrant par-tout,
„ trouveroit un nombre de partisans d'autant
„ plus considérable, qu'il y a peu d'hommes
„ en état de bien connoître la nature & les
„ bornes de la liberté & de l'égalité dans
„ l'état de la société-civile, & d'en bien juger
„ les effets „. M. Wlodek engagea en con-
„ séquence, de la manière la plus instante, le
„ maréchal de la diète à hâter la décision du pro-

jet dans les circonstances actuelles. M. Ciemiński, nonce de Rozan, s'y opposa, dans la crainte qu'il n'engageât la Pologne dans une coalition des souverains armés, pour rétablir en France l'ancienne forme de gouvernement. M. de Miazinski se croyant mis par le préopinant dans la nécessité de s'expliquer, dit „ qu'il ne croyoit pas devoir ré-
„ péter ce qu'il avoit déjà témoigné en pré-
„ sentant le projet en question, d'autant
„ moins que l'Europe entière avoit fait con-
„ noître son opinion au sujet de ces hommes
„ effrénés, qui ne sauroient trouver pour ad-
„ mirateurs que des têtes exaltées & avides
„ de nouveautés „ ; priant en conséquence
le maréchal, que le projet fût soumis à la
décision de la diète. L'évêque de Chelm parla
d'une manière fort éloquente en faveur du
projet, en comparant le germe du jacobinisme à celui de la peste, & dépeignit les
outrages que les loix divines & humaines
avoient eu à effuyer & effuyoient encore de
la part des scélérats qui ne connoissoient plus
aucun frein. Enfin après quelque altercation,
le projet de M. Miazinski fut converti en
loi par une majorité de 73 contre 10 voix.
Cette loi porte en substance „ 1°. Qu'il sera
„ enjoint à tous les officiers-généraux, com-
„ mandans sur les frontières, d'interdire l'en-
„ trée en Pologne à tout François qui ne sera
„ point muni d'un passeport authentique, pour
„ constater que celui qui en fera la présenta-
„ tion, n'est point de la secte des Jacobins.
„ 2°. Que tous les François qui se trouvent

„ errans sur le territoire de la république &
„ qui ne pourront se justifier par un pareil
„ sauf-conduit, seront mis en état d'arresta-
„ tion. 3°. Que tous les François domiciliés
„ en Pologne, abjureront les principes do-
„ minans en France; qu'ils reconnoîtront
„ Louis XVII comme leur roi légitime, &
„ qu'ils n'entretiendront aucune correspon-
„ dance avec les clubistes; ceux qui refuseront
„ de prêter ledit serment auront à quitter sans
„ délai les terres de la république, & les contre-
„ venans seront bannis à perpétuité de la Po-
„ logne avec perte de leur honneur & de tous
„ leurs biens. 4°. Qu'il sera défendu de faire
„ entrer & circuler en Pologne aucun des nou-
„ veaux livres françois, journaux ou autres
„ feuilles périodiques, sous peine de 6000 flo-
„ rins d'amende, comme il sera défendu éga-
„ lement sous la même peine d'y faire im-
„ primer aucun écrit scandaleux, séditieux
„ ou inflammatoire „. Il y a en outre sur
le tapis une nouvelle ordonnance contre le
luxé, qui doit paroître avant le 25, jour fixé
pour la clôture de la diète actuelle. —

Voici la fin du traité d'alliance entre la Russie
& la Pologne (*dont nous avons donné le
commencement dans le dernier Journal*).

XI. Comme les engagemens que contracte S. M.
l'impératrice de Russie avec S. M. le roi & la fé-
réniſſime république de Pologne, sont tellement
étendus, que l'indépendance & l'inviolabilité du
territoire & généralement l'existence politique de
la féreniſſime république de Pologne deviennent
dorénavant un objet de la plus haute importance
pour l'empire de Russie; S. M. le roi & la fére-

nissime république de Pologne s'obligent de leur côté à ne former à l'avenir aucune union ou alliance avec quelque puissance que ce soit, que d'un commun accord avec S. M. I., ses héritiers & successeurs, & à ne faire généralement vis-à-vis des puissances étrangères aucune démarche essentielle qui puisse avoir quelque influence sur la tranquillité commune, que de concert avec S. M. I.

XII. En revanche, S. M. I. promet d'appuyer par son entremise & par les moyens les plus efficaces toutes les démarches que S. M. le roi & la sérénissime république de Pologne auront faites de l'aven préalable de S. M. I.

XIII. Il sera enjoint de la part des hautes parties contractantes à leurs ministres respectifs, accrédités aux cours étrangères, de vivre en bonne intelligence, de s'entre-communiquer toutes les démarches & représentations qu'ils auront été chargés de faire auprès desdites cours, & qui auront rapport à l'intérêt commun des deux puissances; & généralement de réunir tous leurs efforts pour conduire leurs négociations au but qu'on s'est proposé.

XIV. Les mêmes ordres seront donnés par S. M. I., à ses ministres résidans aux cours étrangères, auprès desquelles il ne se trouvera aucun ministre de la part de la sérén. république, & il leur sera enjoint de gérer & de prendre à cœur les affaires de ladite république avec le même zèle que s'il s'agissoit de l'intérêt de son propre empire & de celui de ses sujets.

XV. S. M. l'Impératrice de Russie, pour elle & ses successeurs & héritiers, garantit & garantira, solennellement & obligatoirement, toutes les constitutions, loix cardinales & autres réglemens majeurs d'Etat, que la sér. république de Pologne jugera à propos d'établir & de porter en la présente diète confédérée : mais cette garantie n'exclura pas le droit de faire des améliorations

& des changemens , que la sér. république jugera à propos de faire dans ces matieres , dans une nouvelle diete. Cependant , comme la constitution de l'état & la forme de son gouvernement doivent influer essentiellement sur la tranquillité de la république au-dehors & au-dedans , & par contre-coup sur celle de l'empire de Russie , en vertu des liens par lesquels il vient de s'unir à la Pologne , & que d'ailleurs une expérience malheureuse n'a que trop appris aux Polonois , combien les suites des changemens précipités dans la forme établie du gouvernement sont défastreuses , S. M. le roi & la sér. république s'engagent de leur côté , de la même maniere solennelle & obligatoire , à n'entreprendre & à n'effectuer aucun de ces changemens , ni aucune de ces améliorations , qui pourroient porter atteinte à la forme du gouvernement à établir , qu'en se concertant avec S. M. l'impératrice de toutes les Russies , les successeurs & héritiers.

XVI. Pour mettre le dernier sceau à ce système d'alliance étroite & d'union indissoluble , & pour le faire apprécier à chaque individu en particulier , autant qu'il est reconnu utile & salutaire , les deux hautes parties contractantes , S. M. le roi & la sér. république de Pologne , & S. M. l'impératrice de toutes les Russies , conviennent que désormais tous les gentilshommes Polonois , dans l'empire de Russie , & tous les gentilshommes Russes , dans les domaines de ladite république , jouiront , dans les états respectifs des deux hautes parties contractantes des mêmes droits , avantages , privileges & prérogatives , dont jouissent à présent ou jouiront à l'avenir les gentilshommes nationaux de chacun de ces deux états , bien entendu que les gentilshommes Russes ne deviendront habiles à posséder des emplois civils en Pologne , qu'après avoir acquis & possédé en Pologne des biens-fonds , prêté le serment de fidélité au roi &

à la république d'après les loix du pays ; & que les exceptions , relatives à la Religion , seroient observées , ainsi qu'il est stipulé par le traité de 1773 & 1775.

XVII. A la suite de l'art. précédent , & en exécution de la promesse , que les hautes parties contractantes se sont faite réciproquement dans le traité de Grodno , de concourir le plutôt possible à des arrangemens relatifs au commerce , S. M. le roi & la sér. république de Pologne & S. M. I. de toutes les Russies , vu l'amitié étroite & l'union intime , qui doit s'établir & se consolider à jamais entre les deux nations , à la suite du présent traité , voulant que toutes les classes de leurs sujets respectifs participent aux avantages qui y sont stipulés , conviennent que le bienfait , accordé à la noblesse des deux nations par l'article précédent , soit étendu dans le même sens aux marchands des deux états , de manière que tous les marchands Polonois , dans l'empire de Russie , & tous les marchands Russes , dans les domaines de la république de Pologne , jouissent dorénavant , dans les états respectifs des deux hautes parties contractantes , des mêmes droits , avantages , privilèges & prérogatives , dont jouissent à présent ou jouiront à l'avenir les marchands de chacun des deux états , bien entendu que ces marchands seront assujettis à toutes les loix & charges de commerce & de bourgeoisie , actuellement existantes , & qui seront promulguées à l'avenir dans les états respectifs ; les hautes parties contractantes voulant que la déclaration solennelle , contenue dans cet article , embrassant , par une disposition générale , toutes les stipulations qui auroient pu être détaillées dans un traité à part , tienne lieu du traité de commerce , qu'elles s'étoient engagées à conclure à cette occasion. Si néanmoins il arrivoit à l'avenir quelque cas de commerce , qui exigeroit , pour l'utilité ré-

éiproque des deux états, des stipulations plus détaillées, cet article leur servira de base générale.

XVIII. Le présent traité sera ratifié par le roi, en son nom & au nom de la sérénissime république de Pologne & des Etats assemblés en diete confédérée; & les ratifications en seront échangées, dans l'espace de six semaines, ou plutôt, si faire se peut, même après la clôture de la présente diete.

Conclu & signé à Grodno le 5 (16) Oct. 1793.

I T A L I E.

ROME (*le 24 Novembre*). Nous recueillons dès maintenant les fruits de la courageuse résistance que le Pape, & comme Pontife & comme souverain, a faite d'abord aux démagogues François : il n'y a pas en Europe d'état plus tranquille que le nôtre; & nous espérons que par les bonnes mesures qu'on prend pour la réformation des mœurs & l'extinction de tous les foyers de révolution, il continuera à l'être.

Deux élèves du college Anglois viennent de retourner en Angleterre pour les missions. On a remarqué à cette occasion, que ce college qui est très-bien fondé, n'a fourni que 4 missionnaires depuis l'extinction des Jésuites, tandis que sous leur régime on en comptoit ordinairement cinq tous les deux ans, ce qui feroit 50 missionnaires. Aussi les ouvriers évangéliques manquent par-tout dans ce royaume. Un autre college Anglois, établi à Liege, & uniquement fondé pour la mission, possédoit à Rome deux textes rapportant chacun annuellement deux cens livres sterl., ce qui feroit sur vingt ans 8000 l. sterl.; Clément XIV a donné ces revenus au cardinal Corsini comme pro-

tecteur d'Angleterre. Mais on a fait comprendre au Pape actuel l'injustice de ce procédé, vu que la maison de Liege subsiste encore pour les missions, & que sans d'autres revenus que son pensionnat & les charités des catholiques d'Angleterre, elle nourrit encore actuellement une pépinière de 10 missionnaires. On assure que le S. Père a pris la chose à cœur : mais le cardinal Corsini étoit à Florence, il falloit attendre son retour ; & depuis qu'il est revenu, il paroît que d'autres affaires ont repoussé celle-là : du moins jusqu'ici il n'a rien été décidé.

MILAN (*le 20 Novembre*). La république de Genes vient de se déclarer hautement pour la démagogie françoise, & a fait sortir de son territoire tout ce qui n'est pas François carmagnol. Les escadres Angloises & Espagnoles ont quitté le port & le bloquent. On parle même d'un bombardement prochain. Cette déclaration a beaucoup étonné, & prouve que le système françois a de puissans partisans partout (a). On remarque même que depuis que

(a) Il ne faut cependant pas douter que des causes politiques n'aient influé sur cette étrange révolution, qui n'a pas infiniment surpris ceux qui savent que les Gênois ont plus de 12 millions de revenus dans les fonds de France ; & qui connoissent la ténacité de ces nobles usuriers. Messieurs les sénateurs placés dans la triste alternative d'être obligés de choisir entre la ruine de leur ville où ils n'ont d'autre propriété que leurs palais, & la perte des immenses revenus qu'ils ont en France ; ont calculé sans doute qu'il y avoit plus de profit

l'athéisme est hautement professé & pratiqué dans ce pays-là, & que toute espèce de religion y est abolie, il semble se faire en sa faveur un mouvement plus marqué. Tous les jours les rois font quelque faute nouvelle. Dans les cabinets, dans les armées, dans les corps de magistrature, les Jacobins qui s'y trouvent en grand nombre, ont le moyen de détourner les bons conseils, de déranger des dispositions prises, d'entraver la marche des affaires, d'avancer les projets sinistres, & de donner aux autres une impulsion rétrograde (a).

pour eux de conserver les derniers; ou se font persuadés qu'ils trouveroient plus de pitié dans la généreuse Angleterre que dans l'inexorable Convention. Peut-être aussi ont-ils espéré que se soumettant à la volonté des puissances alliées, après avoir laissé jeter quelques bombes, les sans-culottes ne voyant en eux que des martyrs de la révolution, ne prononceroient point la confiscation de leurs fonds; & que par ce moyen ils parviendroient à conserver & leurs palais & leurs revenus. Les premières nouvelles nous apprendront laquelle de ces conjectures se trouve vraie.

(a) On peut bien dire en ce moment & avec bien plus d'étendue & de vérité, ce que disoit, il y a un siècle, le plus grand orateur de la France :
 „ Là des infidèles & des impies devenoient de fer-
 „ vens chrétiens; ici des chrétiens deviennent des
 „ impies & des athées. Je dis des athées, car il
 „ n'y en a que trop & de toutes les manières; athées
 „ de créance & athées de volonté; athées qui ne
 „ reconnoissent point de Dieu, & athées qui vou-
 „ droient n'en point connoître & qu'en effet il n'y

*Serm. pour
la fête de
S. François-
Xavier.*

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Novembre). Le 22 de ce mois, à 11 heures du soir, le lieutenant de vaisseau, Boader, arriva au bureau de l'amirauté, envoyé comme exprès par milord Howe, qui à son départ, le 19 au soir, croisoit avec la grande flotte, en bon état, à 10 lieues de Brest. Sur l'avis que l'amiral avoit reçu, que 8 ou 9 vaisseaux de ligne & 6 grosses frégates, détachés de la flotte françoise aux ordres de l'amiral Joyeuse, qui mouilloit dans ce port, en étoient sortis à l'improviste, & croisoient à une certaine hauteur, pour escorter de-là la flotte marchande, qui revenoit des Antilles, & en dernier lieu de l'Amérique-Unie, milord Howe avoit donné ordre de forcer de voiles, en profitant du vent favorable; & trois ou quatre heures après avoir eu cette information, au moyen de l'avantage du vent, & d'une manœuvre habile, il avoit réussi à se placer entre la terre & l'escadre françoise, de manière que celle-ci ne pouvoit ni regagner le port, ni éviter le combat contre une flotte très-supérieure en nombre, puisque milord Howe réunissoit sous ses ordres 26 vaisseaux de ligne. Cependant deux viennent de rentrer à Plymouth, la *Défense* de 74 canons, & le

„ en eût pas; athées dans la cour des princes,
 „ athées dans la profession des armes, athées dans
 „ les académies des savans, athées dans tous les
 „ lieux & tous les états où regne la dissolution
 „ du vice. „

Montague aussi de 74. Ils ont été dans la nécessité de revenir, ayant perdu, l'un ses trois perroquets, l'autre son perroquet de grand-mât, à force de porter voile lundi 18 au soir, pendant que l'escadre étoit à la chasse des François. Suivant le rapport de la *Défense*, tous les vaisseaux de l'escadre, disposés à livrer le combat, étoient le 18 au soir à la vue de la flotte françoise sous l'escorte de 7 vaisseaux de ligne & de 3 frégates, presque à la portée du canon, avec un vent & un tems si avantageux, qu'on ne doutoit presque point du succès. Depuis lors, le vent d'Est a empêché que l'on n'ait reçu de la flotte de milord Howe des rapports officiels. On a d'abord débité, comme une nouvelle donnée par le brigantin du roi, le *Ferret*, de 16 canons, entré le 26 à Plymouth, que milord Howe s'étoit emparé de 7 vaisseaux de ligne françois, de 5 frégates, de deux brigantins, & plus de 30 bâtimens de transport, chargés de troupes pour les Indes-Occidentales. Aujourd'hui l'on assure que sir John Jervis vient d'envoyer la même nouvelle au gouvernement, d'après le rapport d'un brigantin, qu'il a rencontré en mer, & qui avoit passé à travers la flotte de lord Howe, déjà alors en possession de ces importantes captures. L'on est généralement disposé à le croire; nous en attendrons la confirmation.

Le moment présent est un des plus intéressans de la guerre dans laquelle les suites déastreuses de la révolution françoise ont entraîné l'Europe. Ce n'est plus un secret, que les grands préparatifs d'une expédition pour

les Antilles & d'une autre pour l'Isle de France, ont couvert ceux d'une entreprise plus importante, plus dangereuse même en cas de mauvais succès, mais plus décisive aussi en cas de réussite : entreprise liée avec la confiance que l'armée des Royalistes François a acquise depuis son passage de la Loire, & avec sa proximité de la côte. Le chevalier de Préjean, parti le 9 Novembre de la côte de Bretagne, arriva le 14 à Londres avec les détails les plus circonstanciés des avantages qu'avoient remporté sur les forces conventionnelles, celles qui se sont rassemblées sous la conduite de M. de la Roche-Jaquelin, du prince de Talmond, du chevalier des Essarts, & des autres chefs de l'insurrection du Poitou. Depuis ce moment, on a commencé à parler plus ouvertement d'une expédition sur les côtes de France, combinée avec les mouvemens de cette armée. Le comte de Moira, ci-devant lord Rawdon, qui en aura le commandement en chef, partit le 22 de Londres pour Portsmouth, où il arriva le lendemain. Le plan dont il est chargé, n'est pas connu, ainsi qu'il est aisé de le présumer; & quoiqu'on parle de St.-Malo, de la baie de Cancale & de toute la côte de la Bretagne, le plus sûr est d'attendre l'événement. Ses opérations dépendront en grande partie des dispositions où l'on trouvera les esprits dans les départemens qui bordent la Manche, & des succès des Royalistes. Les mesures néanmoins ont été prises de longue main, & combinées avec autant de prévoyance que de secret. Du nombre de ces mesures est la

formation d'une légion d'émigrés François, dont milord Balcarras, au nom de S. M. Britannique, a nommé commandant le marquis de Dreñay, maréchal-de-camp des armées de France. Le comte de Moira lui-même fera accompagné de plusieurs officiers François. Notre gouvernement les a adjoints à l'état-major de l'expédition; mais ils sont destinés, dès qu'elle se fera effectuée, à prendre le commandement de divers corps qui se réuniront sous leurs bannières: ils sont au nombre de quatorze: les principaux, qu'on nomme, sont M. d'Hervilly, maréchal-de-camp, & ci-devant commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, si connu par sa conduite en Bretagne à la tête du régiment de Rohan, dont il étoit colonel, & sur-tout par son courage lors de la journée du 10 Août, le général Conway, Mrs. de la Chaise, de Clonard, O-Connell, de la Tour-du-Pin, d'Attilly, de Boisgelin, le baron de la Rochefoucault, de Mauduit-Dupleffis, de Dampierre &c. Outre ces officiers partis le 22 & le 23 plusieurs émigrés François ont reçu l'ordre de se tenir prêts; mais ils ne se mettront en route, afin d'aller joindre les autres, qu'après que les troupes aux ordres du comte de Moira auront effectué leur débarquement, & que l'expédition aura acquis assez de consistance, pour s'en promettre du succès. Plusieurs officiers Anglois de distinction n'ont pas été moins empressés d'y prendre part que les François. Le major Rawdon accompagnera le général son frere, ainsi que milord Cathcart, le major Doyle,

le capitaine Clinton & plusieurs autres. Le comte de Moira emmenera avec lui 8 régimens, estimés à plus de 5 mille hommes : il en trouvera d'autres aux isles de Jersey & de Gernesey ; & sa petite armée doit être au moins de 14 bataillons Britanniques , sans compter les émigrés François de Jersey & ceux qui viendront les joindre après le débarquement , ni les troupes Hessoises , Autrichiennes , & divers corps d'émigrés , attendus d'Ostende. L'amiral Macbride , qui escortera ceux-ci , descendit avant-hier à la rade de Ste.-Helene avec la frégate la *Flore* , à bord de laquelle il a arboré son pavillon. Après avoir fait passer les corps rassemblés à Ostende à bord des transports qu'il y conduit , il viendra rejoindre avec sa flottille l'escadre de l'amiral sir John Jervis : celle-ci a mis le 26 après-midi à la voile de Ste.-Helene , composée des vaisseaux suivans ; le *Boyne* de 98 canons , amiral Jervis ; la *Vengeance* de 74 ; l'*Asie* de 64 ; le *Vétéran* de 64 ; l'*Ulysse* de 44 ; le *Woolwich* de 44 la *Santa-Margareta* de 36 ; le *Quebec* de 32 ; la *Rose* de 28 ; le *Dromedaire* de 24 & le *Véjuve* de 8 canons. L'amiral Jervis doit escorter le convoi jusqu'à la hauteur d'Ouessant , où l'on compte que celui-ci trouvera la grande flotte de milord Howe , à même de protéger le débarquement , que l'amiral Macbride paroît devoir particulièrement diriger & seconder avec sa flottille-légère de frégates & petits bâtimens. Quant à l'amiral Jervis , l'on présume qu'il continuera sa route , d'où l'on conclut que l'expédition des Indes-Occi-

Occidentales sous son commandement n'est pas abandonnée , & qu'outre le régiment , embarqué sur son escadre , avec 200 hommes de marine , qui s'exercent au maniement des petites armes sur chacun de ses vaisseaux de ligne , ainsi qu'un nombre proportionné sur les frégates , il emmènera avec lui , sous les ordres de sir Charles Grey , les troupes actuellement rassemblées à Corke en Irlande. L'on presse en même tems l'armement & le départ de l'escadre , avec laquelle l'amiral Gardner doit se rendre aux Indes-Orientales & s'assurer , s'il est vrai , que les habitans de l'Île de France ne desireront que de passer sous la protection de l'Angleterre , à l'effet de se mettre en sûreté contre la tyrannie conventionnelle. L'*Adamant* de 50 & le *Crescent* de 28 ont appareillé le 24 de Portsmouth , pour aller directement à Gernesey exécuter une commission , relative au prochain débarquement.

— On assure que l'escadre sous les ordres du comte de Moira a également mis à la voile.

Le 24 , le messager-d'état Wiffin arriva à la secrétairerie - d'état avec des dépêches de M. Joseph Drake , ministre du roi à Genes. Elles nous apprennent que le sénat , persistant à ne point vouloir abandonner ses liaisons avec la France , avoit mieux aimé hasarder une rupture avec toutes les autres puissances , & que la guerre contre la Grande-Bretagne pouvoit être regardée comme déjà déclarée par le fait. Les Anglois à Genes ont été compris dans l'ordre donné à tous les étrangers , les seuls François exceptés , de sortir du

territoire de Genes dans un très-court délai. En conséquence sir Gilbert Elliot, qui y étoit de passage, pour se rendre en qualité de commissaire-général du roi à Toulon, & le ministre Drake, avec tous les sujets de la Grande-Bretagne, qui se trouvoient à Genes, s'étoient embarqués à bord du vaisseau de guerre Anglois, le *Bedford* de 74 canons, & avoient fait voile pour Toulon. Le courier Wiffin lui-même n'avoit eu que 12 heures pour passer par l'état de Genes. L'amiral Gell, avec son escadre, étoit dans la baye; & au départ du courier l'on avoit tout lieu de s'attendre à un bombardement immédiat. Le sénat de Genes paroît s'être porté à une résolution aussi extrême, pour conserver les capitaux très-considérables, que les nobles ont dans les fonds François, & dont des calculs, exagérés sans doute, portent les intérêts annuels à plusieurs millions sterl. Il paroît cependant que le conseil de Genes n'a prétendu que se tenir neutre, & qu'il a répondu à notre ministre Drake, « qu'il ne pouvoit se pré-
,, ter à ses réquisitions & aux desirs des puis-
,, sances coalisées, auxquelles il avoit envoyé
,, des exprès à ce sujet, & dont il attendoit
,, encore réponse, à moins d'avoir obtenu les
,, conditions de garantie, de secours, & de
,, sûreté; qu'il avoit demandées en cas que
,, sa condescendance à leurs desirs lui attirât
,, la guerre de la part des François », Mais toutes les démonstrations du sénat de Genes étoient telles, que la cour de Vienne & nos ministres n'ont cru y voir qu'une partialité in-

intéressée, sous le masque de se tenir neutre entre les puissances belligérantes. Le 27, il fut expédié un courrier du cabinet au ministre Britannique à Turin, chargé de l'*Ultimatum* relatif à la république de Gènes, ainsi que d'instructions, approuvées par le roi en conseil, sur la conduite à tenir à son égard. Le parti que les Génois viennent de prendre, donnera une nouvelle activité aux opérations dans la Méditerranée, d'où milord Mulgrave vient d'arriver. Après que le général O'Hara a eu débarqué à Toulon avec une partie de la garnison de Gibraltar, lord Mulgrave qui, étant officier de marine, n'avoit pris le commandement en chef des troupes Britanniques à Toulon que par *interim*, jusqu'à l'arrivée d'un officier-général des forces de terre, le lui a remis & est venu ici rendre compte de l'état des choses dans ce port de mer, dont la possession assure à l'Angleterre, pour la cause commune des puissances alliées, les plus grands avantages. Suivant les informations que lord Mulgrave a données le 23 à la secrétairerie d'état où il descendit, il n'y a pas la moindre raison de craindre que les forces, que les François ont rassemblées dans les environs de Toulon, puissent réussir à en réduire la garnison.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 29 Novembre). M. le baron d'Hügal envoyé directorial de l'archiduché d'Autriche, est parti pour se rendre à Ratisbonne : ce départ subit fait croire à bien des personnes

qu'il est question à la diète, d'affaires de grande importance.

Les suites que doit naturellement avoir le funeste projet d'entasser les prisonniers François dans ces provinces, commencent à se
 * 1 Oct., faire sentir, & ceux qui les ont prédites *,
 p. 213. se trouvent n'avoir que trop bien vu les choses. On écrit de Hongrie ce qui suit. „ Plus
 „ sieurs milliers de prisonniers François qui
 „ se trouvent logés fort commodément dans
 „ les superbes casernes de Peterwaradin, où
 „ ils sont chauffés & nourris sur le même
 „ pied que les troupes Autrichiennes, s'étant
 „ permis des scandales & des actes d'impie-
 „ té, le commandant-général de la place a
 „ été obligé d'en porter des plaintes sérieuses
 „ aux officiers François, afin qu'ils y met-
 „ tent ordre „. On comprend aisément quel
 ordre y mettront des officiers qui ont exacte-
 ment les mêmes principes que les soldats, &
 qui jouissent avec eux d'une liberté indéfinie
 & d'un bien-être parfait. On voit jusques dans
 cette capitale de ces prétendus prisonniers ja-
 cobiniser dans les auberges & autres maisons
 publiques & particulières. Un garçon ferrurier
 voulut dernièrement clouer contre le mur un
 d'eux, qui dans un cabaret faisoit l'apologie de
 l'assassinat de la reine de France. Mais la po-
 lice sauva le jacobin. Notre commandant vient
 de faire publier l'ordre de traiter tous les pri-
 sonniers François comme des hommes & des
 frères.

En attendant, les anciens moyens de révo-
 lution & de subversion vont leur train. Le mes-

mérianisme, allié du cagliostroisme que l'on fait avoir été une marotte chérie du jacobinisme *, avait ici le plus grand succès, lorsqu' * 15 Mai 1791, p. 125. — 15 Juin, p. 279. la police, dormant & veillant à volonté, jugea à propos, au moins pour sauver les dehors, de lui donner une alerte. Pour ne rien hasarder à ce sujet, nous transcrivons ce qu'en dit une feuille étrangère, très-impartiale, pour ne rien dire de plus. à l'égard de ces sortes de trames, „ La police vient de faire arrêter „ le fameux magnétiseur Mesmer. Il est ac- „ cusé d'avoir tenu chez lui, on ne fait quelle „ espèce de conciliabules, qui ont été décou- „ verts par sa propre imprudence. Ses amis „ se flattent que son interrogatoire ne fera pas „ découvrir d'autres crimes : mais ils craignent „ en même tems pour la correspondance qui „ a aussi été saisie. „

Cour. du
Bas-Rhin.

MANHEIM (le 3. Décembre). L'entreprise infructueuse que les Prussiens ont faite le 17 du mois dernier, de s'emparer de la forteresse de Bithes, a été suivie pour eux de quelques revers. Immédiatement après, les François, attaquèrent tout le cordon Prussien, & quoi-qu'ils ne réussissent pas ce jour-là à l'entamer, ils l'obligèrent néanmoins à abandonner ses positions, & ils se rendirent maîtres de Bliescastel, ainsi que de tous les postes sur la Blise. Le duc de Brunswick, qui occupoit la position très-avantageuse de Schweigen, fut obligé de transférer le 18 son quartier général à Contwich; le prince de Hohenlohe se porta avec son corps d'Eschweiler à Deux-Ponts, & le général de Kalkreuth se replia sur Hom-

bourg. Les journées suivantes ne furent pas plus heureuses ; après plusieurs combats très-sanglans , les François se rendirent maîtres de tout le duché de Deux-Ponts , & se portèrent sur Lautern & Landstul. Le 29 , ils attaquèrent les Prussiens près de Lautern ; mais ils furent repoussés avec une perte que quelques-uns portent à 2 mille hommes tant tués que blessés , & près de 1000 prisonniers. Quoi qu'il en soit , les François revinrent le lendemain à la charge , & attaquèrent de tous côtés l'armée Prussienne dans sa position entre Lautern & Landstul. L'action fut opiniâtre & très-meurtrière ; elle dura pendant 24 heures ; mais la victoire se fixa du côté des Prussiens. La déroute de l'ennemi fut complète , & l'on fait monter la perte qu'il essuya dans cette affaire à près de 3 mille hommes tant tués que blessés & prisonniers. Celle des Prussiens est également considérable : les troupes Saxonnnes ont beaucoup souffert ; le régiment de Hohenlohe doit avoir perdu 6 à 700 hommes , & celui du duc de Brunswick près de 400. Le général Kalkreuth a été blessé au bras , & l'on apprend que sa blessure est si grieve , qu'il reste peu d'espérance de le sauver. Le major de Hichfeld , adjudant-général du duc de Brunswick , a eu les deux jambes emportées , & vient de mourir. L'ennemi a été repoussé à 5 lieues de Lautern , & a incendié dans sa marche plusieurs villages. — L'armée , sous les ordres du général Wurmser , n'a pas été plus tranquille. Depuis le 18 du mois dernier , elle a essuyé des attaques continuelles : chaque

jour, l'ennemi s'est porté sur tous les points; mais il a été constamment repoussé. On apprend que le 1 de ce mois, les François ont livré de ce côté une bataille des plus terribles; l'attaque a été générale, & a duré depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. A la fin, ils ont été battus de toutes parts.

AUSBOURG (le 1 Décembre). Le zèle ferme & éclairé avec lequel l'électeur de Treves, notre évêque-prince, vient de se déclarer contre l'empirisme de l'*Aufklärung* dans son diocèse de Treves *, produit parmi nous des fruits également précieux. L'université de Dillingen, Journ., p. 535. cette école si long-tems célèbre par sa catholicité, les vertus de ses professeurs, l'excellente instruction de ses élèves, étoit depuis quelque tems en proie à toutes les folies du philosophisme. On y enseignoit la philosophie d'un certain Kant, sceptique déclaré, qui par son antichristianisme avoit été accueilli dans plus d'un couvent de moines & plusieurs de ces clubs ignorans & suffisans, qu'on appelle *académies*. Cette rapsodie vient d'être sévèrement défendue; & l'on ne doute pas que la sagesse qui repousse les sources de l'erreur, s'occupe également du choix des livres qui doivent les remplacer. On attribue particulièrement ces heureux changemens dans nos contrées, à la disgrâce d'un homme qui par son état & sa place devoit particulièrement être le défenseur de la bonne doctrine, & qui a étrangement abusé de ce qu'il étoit & de ce qu'il pouvoit, pour la corrompre & la remplacer par les délires du jour.

F R A N C E.

PARIS (le 4 Décembre). La révolution s'écime de plus en plus par le sang : le nombre des victimes de tout sexe & de tout état, immolées depuis 15 jours dans cette capitale, est immense ; & le tribunal révolutionnaire continue à ne pas épargner les plus ardens partisans des fureurs ou des folies démocratiques. Parmi ceux de cette espèce, qu'il a condamnés récemment à périr sous la hache de la guillotine, on distingue Girey-Dupré, l'un des rédacteurs du *Patriote François* ; Bois-Guyon, aide-de-camp de Wimpfen ; Marchand, lieutenant de la gendarmerie nationale ; Château-Thierry, colonel au 102^e. régiment, & depuis quelque tems général de brigade ; Lamarlière, général en chef de la première division de l'armée du Nord ; Goncan, employé dans les bureaux du ministre de l'intérieur ; Dufresne, officier de santé ; Kersaint, ancien officier de marine & député à la Convention-Nationale. Le fameux Barnave, ci-devant avocat & membre de l'assemblée constituante, le même qui a ramené l'infortuné Louis XVI de Varennes, pour le livrer à ses bourreaux, & Duport-Dutertre, ex-ministre de la justice, n'ont pu échapper à la fatale machine. La mort de ces deux ci-devant grands hommes, & héros du peuple, fut prononcée unanimement le 28 par le jury. Duport-Dutertre avoit dans ce moment l'air d'un homme qui n'est pas bien convaincu de ce qu'il entend, & qui cherche à se

le persuader. Barnave avoit un air froid , qui glaçoit le spectateur. Lorsqu'on donna les ordres de faire retirer les accusés , ils se leverent tous les deux. Duport dit : *Citoyens,...* Barnave prit tout de suite la parole, & dit : *Citoyens , la révolution tue les hommes , mais la postérité les jugera.* On leur répondit par un cri de *vive la république!* L'exécution eut lieu à la place de la révolution. Ils étoient cinq sur la même charrette; Barnave cria : *Citoyens , je meurs innocent;* il ne se présenta pas de bonne grace : il fallut qu'on se mît en force pour l'approcher de la planche sur laquelle il devoit être attaché. Il se tourna vers le peuple , & entreprit un discours qui fut aussi-tôt interrompu , à son grand déplaisir, par de nouvelles exclamations de *vivent la nation & la république!* Duport montra plus de fermeté, & sentant l'inutilité de toutes réflexions, il subit son sort sans rien dire. — Au milieu d'un si grand surcroît de travail, les exécuteurs des jugemens criminels se sont adressés à la Convention-Nationale, qui, après avoir entendu le rapport de ses comités de finances & de législation réunis, a rendu un décret, composé de cinq articles, très-avantageux pour ces ministres du gouvernement le plus sanguinaire qui ait jamais existé. L'exécuteur de Paris sera payé annuellement pour quatre aides, à raison de mille livres chacun; & il recevra en outre, tant que le gouvernement françois sera révolutionnaire, une somme annuelle de 3 mille livres. Quant à la durée de cette époque révolutionnaire,

qui exige tant de sang, il n'est pas donné à la prévoyance humaine d'en prédire la fin : mais du moins Robespierre a laissé échapper une étincelle de retour sur lui-même dans la séance des Jacobins du 21 Novembre ; & sur ce que l'exécrable Hébert y insista de nouveau, pour qu'on s'occupât du prompt jugement de madame Elisabeth, & qu'on fît le procès à tous les Brissotins en état d'arrestation, Robespierre observa „ què le sup-
„ plice de madame Elisabeth feroit peu d'im-
„ pression sur les puissances étrangères ; qu'il
„ ne falloit pas en décerner inutilement „. Il s'éleva en même tems contre l'acharnement, avec lequel on poursuivoit les cultes. L'on ne fait si cette espèce de sortie contre l'horrible *Pere Duchesne* est sincere de la part de Robespierre, & si c'est un des pas qui doivent le conduire à l'exercice en plein & sans partage du pouvoir dictatorial, auquel il aspire, & qu'il a partagé jusqu'ici avec les deux autres triumvirs Chaumette & Hébert, l'un procureur, l'autre substitut du procureur de la commune, ayant en sous-ordre Barrere dans le comité de salut public, le maire Pache dans le corps municipal : beaucoup moins fait-on, si cette nouvelle scission entre les chefs de notre tyrannie populaire sera de durée, ou si un moment d'humanité coûtera finalement aussi cher à Robespierre, qu'a coûté à Bazire la demande, *combien durerait encore cette boucherie de députés*. Du moins Robespierre paroît-il avoir eu l'avantage, dans la même séance, de faire exclure de la so-

ciété jacobine, sur sa proposition, deux des principaux suppôts de ses violences, Dufourni & Desfieux, comme *voulant ramener le despotisme par leurs excès*. Cependant, quelle que soit la sincérité de ces regrets de Robespierre, le despotisme s'exerce plus que jamais sur toute la surface de la France. Rouffelin, commissaire de la Convention à Troyes, demande par une Lettre au comité de salut public, en date du 15 Novembre, comme une faveur, au nom de cette commune, la permission d'y organiser une commission révolutionnaire, qui mette en activité la guillotine, oisive dans ce pays. „ Troyes, dit-il, monte „ à la hauteur parisienne ; il l'atteindra, si „ vous accordez notre demande ; je vous la réi- „ tere „. — Collot-d'Herbois, par une Lettre, datée de ville-affranchie, c'est-à-dire, de Lyon, le 16 Novembre, se plaint de ce que jusqu'alors on n'avoit presque rien fait, pour exécuter le décret contre cette malheureuse ville. Il veut la faire sauter ou y mettre le feu. „ Les „ démolitions sont trop lentes (dit ce représentant-député) ; il faut des moyens „ plus rapides. L'explosion de la mine & l'activité dévorante de la flamme peuvent seules „ exprimer la toute-puissance du peuple : sa „ volonté ne peut être comme celle des „ tyrans ; elle doit avoir l'effet du tonnerre „. Depuis lors, les nouvelles de cette ville sont affreuses. Les arrestations augmentent en proportion des victimes qu'on y sacrifie, tous les jours un grand nombre de têtes tombent sous le rasoir de la guillotine. La place

des Terreaux est tellement infectée par la quantité de sang qui y coule, que les représentans députés ont choisi la place de Bellecourt, dont toutes les maisons sont rasées, pour le nouveau théâtre de leurs exécutions. On est actuellement occupé de la démolition du quai de Ste. Claire. Strasbourg éprouve aussi ces *coups de tonnerre*, effets de la *toute-puissance du peuple*. Delcambes, dans une Lettre datée de cette ville, écrit qu'une vingtaine de Jacobins y sont arrivés, qu'ils vont *démuscler* la société populaire, que déjà plusieurs membres ont été punis de leur *incivisme*, & que la guillotine va tellement son train, qu'aucun individu suspect ne lui échappe. Il en est de même de Bourdeaux, de Marseille &c, où tout ce qu'il y a d'habitans au-dessus du vulgaire sont en prison, condamnés les uns à perdre la vie sur l'échafaud, les autres à la déportation, les autres à des amendes plus fortes que toute leur fortune.

Dans cet état des choses, où les biens, l'honneur, la vie ne dépendent plus que du caprice de quelques individus sanguinaires, qui donnent l'impulsion & au corps législatif & aux tribunaux, il n'est pas étonnant que le suicide devienne la ressource des infortunés, sur-tout de ceux qui ont à se reprocher d'avoir suivi le torrent corrupteur, qui s'y abandonnent même encore, en renonçant à toute idée de Religion, d'existence future, & de

* Catéch. Modérateur suprême de l'univers *. C'est donc ainsi que les chefs & les membres du parti révolutionnaire, devenus les objets des ven-

geances de leurs anciens associés & coopérateurs, s'ils échappent aux bourreaux de la faction dominante, périssent de leurs propres mains. Valazé s'est poignardé : l'Echelle, général de l'armée de l'Ouest, a préféré le poison : Lidon, l'un des députés Brissotins proscrits, a mieux aimé suivre l'exemple de son collègue : il s'est tué dans le département de la Corrèze, où il s'étoit réfugié. Tel a été aussi le parti, qu'a pris l'académicien Champfort, chargé de la rédaction de la Gazette nationale de France pendant quelque tems après le 10 Août 1792, & préposé alors à la bibliothèque nationale avec son ami Carra, l'un des députés guillotinés : il n'a pu cependant par dix-sept coups de rasoir & deux coups de pistolet, réussir à s'ôter la vie ; on l'a trouvé vivant, mais sans forces, baigné dans son sang. Telle a été la fin de l'ancien ministre Roland ; plus sensible à ses malheurs personnels qu'à ceux de sa nation, dont il a été l'une des principales causes par la révolution du 10 Août 1792, il paroît n'avoir point voulu survivre à son épouse, assassinée par le tribunal révolutionnaire.

Il faut bien se garder de croire, que ces horribles scènes soient près d'avoir une fin. On s'attend à voir figurer au premier jour sur le sanglant théâtre plusieurs personnages fameux qui ont joué un grand rôle dans la révolution, entr'autres Rabaud de St.-Etienne, ministre huguenot, considéré comme chef de ce parti, un des grands ressorts de la plupart des mouvemens qui ont agité l'assemblée constituante. En

attendant, les arrestations continuent avec plus de fureur que jamais : les ci devant fermiers-généraux sont détenus à la communauté ci-devant Port Royal, ainsi que tous les intendants & receveurs-généraux. Le général Duhou a été conduit à l'Abbaye, Chauvelin, ex-ministre de la Convention à Florence, a été arrêté par ordre de sa section ; Dietrich, ancien maire de Strasbourg, par ordre du comité de salut public ; Balbul, commandant du fort de Bitche, vient d'être conduit à l'Abbaye ; Noël, député à la Convention, a été arrêté vers les frontieres de la Suisse, & est attendu à Paris ; & Servan, ex-ministre de la guerre, a été traduit avant-hier à l'Abbaye ; tous ces individus sont menacés de monter sur l'échafaud par décret du tribunal révolutionnaire, qui se dispose à juger Chabroud, le fameux *blanchisseur* du duc d'Orléans, qui vient aussi d'être arrêté ; & Thouret, que ses dernieres bassesses à la Convention, à la tête du tribunal de cassation, dont il étoit président, n'ont pu mettre à l'abri de ce malheur. Le même tribunal va, dit-on, être chargé de faire tomber deux têtes bien autrement précieuses pour les amis de la vertu. Les ames sensibles s'affligent d'avance en songeant à la perte de deux princesses, nées pour être l'ornement de leur sexe & de leur siècle (madame Elisabeth & madame la duchesse d'Orléans). La seconde a déjà, en vertu d'un décret, été transférée de son château de Vernon à Paris ; & le comité de sureté générale a dû prendre à son égard toutes les mesures qu'il aura ju-

gées nécessaires. Cependant bien des personnes pensent que la fureur démocratique s'arrêtera à la vue de ce nouveau forfait.

Les progrès des Royalistes deviennent tous les jours plus alarmans pour la Convention. On apprend que la ville d'Angers a été déclarée en état de siege par les représentans-députés près de l'armée de l'Ouest; que tout citoyen de cette ville, qui aura quitté ses foyers, sera traité comme émigré, & que quiconque ne se trouvera pas à son poste, sera regardé comme suspect. On a permis à toutes les femmes de sortir de la ville. — Quant au siege de Toulon, il paroît que de sitôt on ne fera pas en état de l'entreprendre sérieusement, & que les Anglois ne s'en inquiètent guere.

Extrait d'une Lettre de Pacy, près de Paris, le 23 Novembre.

„ Permettez, Monsieur, que je fasse part à
„ vos lecteurs d'un rêve que j'ai fait cette nuit;
„ & plutôt à Dieu que ce ne fût qu'un rêve! „

„ Je rêvois qu'après avoir passé ces 6 dernières années à la Chine pour m'instruire des loix & des mœurs de ses habitans, ennemis de toutes innovations, & toujours les mêmes depuis des siècles innombrables, je revenois en Europe & que je débarquois à Bourdeaux. Durant ces six années je n'avois eu aucune occasion d'être informé de ce qui s'étoit passé dans cette partie du monde. Je descends dans la première auberge de la ville, & je demande à loger. — Citoyen, me dit l'hôte, d'où viens-tu, & qui es-tu? — Mr., je ne suis pas accoutumé à être tutoyé, & si vous ne me parlez poliment, j'irai loger ailleurs. Cependant je voulus bien lui dire que je revenois de la Chine, & lui

donner mon nom. Après m'avoir fait apporter quelques rafraichissemens, l'hôte s'avance vers moi & me dit : — Ne t'étonne pas, citoyen, si je te parle à la seconde personne, car après tout, tu conviendras que tu n'es pas deux, & que tu ne veux pas ressembler à ces peuples chez qui les valets disent, mon maître ils l'ont fortis. — Passe pour cela, Mr., mais à mon départ de ce pays, on ne tutoyoit que ses valets & les gens du commun. — Sache, étranger, qu'il n'y a plus ici de gens du commun. Nous sommes tous égaux, tous libres, tous frères, tous souverains; viens, que je te donne l'accolade & le baiser de fraternité, en attendant que tu te rendes digne de jouir de notre bonheur commun. A ce langage extraordinaire je n'eus pas la peine à m'apercevoir que mon hôte devoit être un maniaque d'une espece fort singulière, & au lieu de me fâcher contre lui, je résolus de m'amuser de sa folie. — Je vais inscrire ton nom dans mon livre, me dit-il. — Le citoyen N. entré chez moi le tridi du second décade de frimaire, de l'an II de la république, une & indivisible. — Ah! voilà qui est piquant & d'une folie rare, m'écriai-je, en partant d'un grand éclat de rire. — A propos, lui dis-je, mon cher hôte, comme c'est aujourd'hui la fête de Notre-Dame, je... — Etranger, dis Carotte; hier c'étoit Navet, demain c'est Panais, après-demain ce sera Citrouille... — Et je voudrais aller entendre une Messe, pour remercier la Providence de... — Quoi? ne sais-tu donc pas que nous n'avons plus de Messe, & qu'il n'y a plus de Dieu! Nos supérieurs législateurs l'ont détrôné; ils lui ont ôté l'empire de l'univers, & nous n'adorons plus que nos nouvelles divinités, la raison, la liberté, la fraternité, & l'égalité. „

„ Je sortis en gémissant sur le triste état de ce cerveau fêlé, & je m'acheminai vers la plus prochaine église. Elle étoit fermée; je vais à une autre, qui l'étoit de même. Je m'adresse à une femme du peuple, & je lui demande si on ne célébroit plus à Bourdeaux la fête

ête de la Vierge. Mais non, me répondit-elle, ni celle d'aucun ci-devant Saint ou Sainte; & si tu veux te reposer ou chômer, attends le decadi... Je ne pus m'empêcher de croire que mon hôte avoit donné le mot à cette femme pour me persifler, & je poursuivis mon chemin. „

„ A quelques pas de-là je rencontre un homme déguenillé, un vrai Sans-culottes enfin, qui m'approchant de l'air le plus familier, me dit : Frere, je vois que tu es étranger; es-tu venu pour voir la ville de Bourdeaux; où veux-tu que je te conduise? — Faquin, lui répondis-je en colere, sache à qui tu parles... — Ah! ah! tu injuries les gens. A tes injures, au ton arrogant que tu prends avec moi, je soupçonnerois que tu es un de nos ci-devant damnés aristocrates, qui ne faisoient pas plus de cas du reste de l'espece humaine, que de la boue de leurs souliers; mais prends garde à la guillotine. „

„ Interdit, stupéfait de tout ce que je venois d'entendre, je dirige mes pas vers la bourse qui n'étoit pas loin de-là, pour m'informer des opérations du commerce. Quel fut mon étonnement! Je vis des chiffons de papier, appelés assignats, circuler de main en main. — Mais sur quoi sont-ils assignés ces assignats, dis-je à un négociant qui étoit à mes côtés? — Ma foi, sur tout ce que tu voudras; sur les biens du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse, sur les domaines du ci-devant roi, sur les biens des émigrés &c &c; que sais-je, & après tout que m'importe? Va, si tu veux, le demander à la Convention; je suis souverain tout comme un autre; mais nous ne nous mêlons pas d'exercer notre souveraineté; nous laissons ce soin à nos valets, c'est-à-dire à nos représentans. Ma surprise augmentoit à chaque mot, & s'allois faire mille questions à mon homme, lorsqu'il s'éclipsa dans la foule. Je me frottai le front, je levai les yeux en l'air, & je me demandai si j'étois véritablement éveillé, ou si je me trouvois dans un état de somnambulisme. „

„ Je reprenois le chemin de mon logement , lorsque je vis venir à moi un homme d'une figure vénérable , que je pris aussi-tôt pour un ministre de la Religion , quoiqu'il fût sous le costume d'un laïque. — Honnête homme , lui dis-je , apprenez-moi si je rêve ou si je veille. Quel changement est donc arrivé dans le langage , dans la Religion , dans les mœurs & le gouvernement de ce peuple ? On m'insulte à chaque pas que je fais ; on paroît s'être donné le mot pour me tourner en ridicule : ou l'on me prend pour un insensé , ou à coup sûr tous ceux que je vois , sont eux-mêmes dans un état de démence.... „

„ Hélas , vous avez raison , me dit l'homme vénérable , l'Eternel a frappé ce peuple d'aveuglement ; & jamais il ne manifesta sa colere d'une manière plus effrayante sur aucune nation de la terre : mais ne parlons pas si haut ; la guillotine est permanente & ambulante , & si on nous entendoit , nous serions perdus. Suivez-moi ; il me mena en effet dans un réduit écarté qui lui servoit d'asile. Il me raconta tous les événemens étranges qui avoient eu lieu depuis la prise de la Bastille en 1789 , jusqu'à ce jour. Il me fit en détail le tableau des horreurs inouïes qui s'étoient passées durant cette époque : les ministres de la Religion persécutés , exilés , toutes les propriétés envahies ; la force mise à la place de la loi ; la guerre des gueux établie & érigée en principe contre les propriétaires ; le bon roi détrôné , immolé ; son épouse éprouvant bientôt le même sort ; enfin , un enfant innocent , dégradé , réduit par un groupe de scélérats à la condition la plus abjecte.... „

„ A ces affreux tableaux , je me réveillai „ en sursaut , & dans des angoisses mortelles. „ Je n'eus pas de la peine à me rappeler „ que mon rêve n'étoit que trop véritable : „ mais ce qui augmenta mon frémissement & „ mes alarmes , ce fut de voir qu'une fausse „ sécurité , qu'un aveugle égoïsme retenoient

« encore la plupart des peuples de l'Europe
 « dans un fatal engourdissement. Ils jouoient,
 « ils dansoient, ils donnoient des fêtes comme
 « de coutume, à côté d'un volcan mena-
 « çant... Ah! grand Dieu, m'écriai-je avec
 « douleur, ils dorment donc encore, & ils
 « ne voient pas *quelle heure il est*. » (a)

P A Y S. B A S.

LA HAYE (*le 4 Décembre*). Une partie des troupes Hollandoises refluent vers nos frontières pour y prendre des quartiers d'hiver; mais la majeure partie restera dans le pays de Liege, le quartier-général est établi dans la capitale où le prince-héréditaire d'Orange s'est rendu afin de prendre les mesures convenables pour assurer ces dispositions; après quoi S. A. est revenue dans cette résidence. Il paroît que les Etats-Généraux sont très-décidés à entretenir jusqu'à la fin de la guerre, une armée res-

(a) C'est sur-tout dans les pays voisins du *volcan*, placés sur son bord & à la vue de ses feux, que l'on ne fait *quelle heure il est*, que l'ivresse des spectacles & tous les ressorts de la frivolité & de la corruption sont à leur comble. Les dévots A. ne peuvent pas plus se passer de mimisme que de Messe: car il est des gens pour lesquels cela est d'une étiquette égale. A Bruxelles on a trouvé un moyen admirable pour que l'histrionisme ne fa-
 vrise pas le jacobinisme; savoir, de donner chaque semaine une représentation de celui-là contre celui-ci. C'est boire la coupe empoisonnée avec l'intention de tuer son ennemi. L'invention est heureuse. Reste à savoir qui en mourra.

Deu.
 Journ. p.
 522. —
 1 Nov. p.
 389. —
 1 Oct. p. 212

pectable, & à contribuer d'une manière digne de la sagesse de leur gouvernement, à rétablir l'ordre en France, la paix & la sécurité en Europe.

BRUXELLES (*le 9 Novembre*). Les divers mouvemens, qu'on appercevoit dans l'armée conventionnelle, commandée par le général Jourdan, & les rassemblemens, qui se formoient sur différens points de la frontière Françoisse, ont fait présumer que le projet de l'ennemi étoit de chercher à pénétrer dans nos provinces par la Flandre-Occidentale. Les généraux des armées alliées se sont trouvés par-là dans la nécessité de changer les dispositions qu'ils avoient faites pour les cantonnemens de leurs troupes. Le régiment d'infanterie de Clairfayt a reçu l'ordre de rester à Marchiennes, qu'il devoit quitter pour entrer en quartiers d'hiver : celui de Ligne qui étoit parti de Peruweis, pour se rendre à Tournay, a reçu ordre de retrograder pour retourner à son premier poste. Il en est de même d'un corps de troupes Angloises, qui s'étoit mis en marche pour Gand, & qui a été renvoyé à Courtray. Le général Jourdan avoit concerté avec le comité de salut public un nouveau plan d'attaque sur tous les points ; mais on assure que les troupes ont refusé de lui obéir, disant qu'après une campagne aussi active & aussi sanglante, il étoit tems de se reposer. Jourdan les harangua, & croyoit les avoir persuadées, lorsque le lendemain, au moment de se mettre en marche, elles refuserent de nouveau, mal pourvues d'ailleurs de tout ce qu'il faut

pour une campagne d'hiver. Telle est la substance du rapport fait par l'adjudant-général François, arrivé dernièrement à Mons, après avoir déserté ses drapeaux. Il a, dit-on, fait connoître au prince de Cobourg, plusieurs individus mal-intentionnés de nos provinces, qui entretiennent avec l'ennemi des liaisons criminelles. Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis quelques jours il ne s'est rien passé d'important sur nos frontieres, à l'exception de quelques incursions dans les Ardennes, où les François ont récemment pillé de nouveau & incendié plusieurs villages, & cinq ou six châteaux, entre autres celui de Beauraing. Dans l'Entre Sambre & Meuse, les républicains viennent d'y faire une nouvelle invasion; les paisibles habitans des campagnes fuient devant ces hommes barbares, qui incendient tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Il en est de même de la province de Luxembourg qui touche à la France; les sans-culottes achevent chaque jour de la dévaster.

Il va être embarqué à Ostende quelques troupes, pour être transportées aux isles de Jersey & de Gernesey, & réunies aux Anglois, qui méditent une descente sur les côtes de France. Les troupes, destinées à cet embarquement, consistent en six cens hussards de Barco & de Blanckenstein, un corps de chasseurs à pied, & différens détachemens de plusieurs régimens d'infanterie. Les émigrés François de bonne volonté seront reçus à bord des vaisseaux, destinés pour cette expédition. On transporte d'ailleurs à Ostende une

énorme quantité d'armes de toute espece & de munitions de guerre , qui doivent y être embarquées pour la même destination.

Les besoins de la chose publique devenant de plus en plus pressans , S. A. R. a fait parvenir une Dépêche aux Etats des provinces Belges , pour exciter l'esprit public , & engager les corporations quelconques & les particuliers , à concourir à la dépense énorme que cause la présente guerre. On lit dans cette Dépêche un passage bien remarquable & bien honorable aux Belges. „ Les habitans de ces florissantes provinces ne subiront point le joug odieux du despotisme françois ; c'est ici qu'il a trouvé & trouvera sa barriere ; c'est à ce pays que l'Europe devra peut-être la conservation de sa Religion & de son état social. „ Ce qui doit paroître étonnant , & ne peut être que l'effet d'une conversion inattendue , c'est que le *Courier du Bas-Rhin* , le détracteur éternel des Belges , ajoute précisément après ces paroles , une note pour dire : „ *On ne peut se dissimuler la force & la vérité de cette assertion.* „

GAND (le 6 Décembre). Le clergé de la ville de Bruges , comme membre des Etats de Flandre , a fait parvenir aux députés de ces mêmes Etats une réponse relative au vœu manifesté par le monarque de détruire le clubisme. Entre autres articles contenus dans cette piece , écrité d'une maniere franche & vraie , on remarque les suivans.

„ *En vain l'on auroit retranché les branches de la prétendue liberté , si l'on ne porte la coignée à la ra-*

eine de l'arbre ; si l'on n'en extirpe jusqu'aux dernières fibres. Il est donc de la plus grande importance, & pour la Religion & pour l'Etat, de remettre en vigueur l'édit du 25 Juin 1775, au sujet des livres contraires à la foi, aux bonnes mœurs, à l'ordre & à la tranquillité publique ; & d'en presser sans délai l'exécution. C'est le seul moyen de purger les cabinets littéraires ; ces réceptacles impurs de tout ce qu'il y a de jeunes-gens corrompus.

Au sujet des cabarets *, que l'on publie de nouveau, & que l'on fasse observer les édits des années précédentes, avec la prudence qu'exige la bonne politique. Que l'on ait l'œil le plus attentif sur tous conventicules & assemblées à heure indue ; & que le seul soupçon de désordre suffise pour les faire supprimer absolument. Il est aujourd'hui de toute notoriété, que ces sociétés appellées Clubs, tant dans leurs doctrines, que dans le plus grand nombre de leurs membres, ne sont que ces conventicules illégaux, connus d'ailleurs sous la dénomination ridicule de Loges de Franc-Maçons ; dont les principaux chefs ne visent à rien moins, qu'à établir dans l'Europe entière & au-delà, l'impiété & la barbarie de leur système sanguinaire. C'est à quoi, sans le savoir, les néophytes se dispoient par ce fraternisement & ces accolades, & par tout ce beau ramage de paix, de concorde & de secours fraternels, dont on les infatuoit.

Que l'on abolisse les spectacles & les comédies ; comme étant contraires à la morale de l'Eglise catholique apostolique & romaine, de laquelle S. M. & nos Etats font publiquement profession. Les Conciles & les Peres, & tout ce qu'il y a eu de plus éminent en sainteté & en doctrine dans les deux ordres du clergé, les ont toujours réprouvés, & les ont regardés comme la perte des âmes, la perte des mœurs, des académies d'impudicité, des écoles de vanité & de luxe. Or tous ces vices ne sont propres qu'à dégrader la nation de ce noble caractère de bravoure & de candeur qui lui est naturel ; & à lui inspirer ce

* Réflexion sur cet article, plus important qu'on ne pense, 15 Fév. 1786, p. 312. — 1 Nov. 1787 p. 385.

génie de légèreté, qui ne peut que féconder les semences de la liberté chimérique, & de l'égalité du jour. Nous voyons dans l'histoire que ce fut-là chez les Romains, & chez d'autres peuples encore, les avant-coureurs du bouleversement des états.

L'expérience n'a malheureusement que trop fait voir, que nos théâtres ne s'occupent que de pièces, non-seulement les plus capables de corrompre les mœurs, mais en particulier de tout ce qui peut propager les pernicieuses opinions de la liberté & de l'égalité moderne.

Si la corruption étoit parvenue au point d'exiger qu'on tolérât les spectacles, dans la vue d'empêcher un plus grand mal (ce qui dans tous les cas est une supposition fautive), du moins est-il de la bonne police que l'on en soumette les pièces à un sévère examen, afin d'en prévenir le mal autant qu'il est possible; quoiqu'il fût bien plus à propos, vu sur-tout les calamités qui pèsent sur nous, que l'on s'abstînt de ces sortes de divertissemens, que jamais la piété de nos pères ne crut devoir tolérer. Quoi! la Hollande vomit de son sein des cohortes d'istrions, & la Belgique catholique les reçoit à bras ouverts, & celui tandis qu'elle est le théâtre de la guerre! O tems! O mœurs!... Apprenez à connoître vos devoirs, juges de la terre.

Voici le tems de donner l'essor à ce qu'il reste encore parmi nous de zèle pour la chose publique. Aujourd'hui que le prince fait les premières démarches, il est du devoir des Etats de Flandre, de saisir l'occasion; & de représenter à S. M. avec tout le respect & la soumission convenable.

1°. Qu'il est de la dernière importance de s'appliquer sérieusement à la réforme des mœurs publiques; & sur-tout d'aller à la source du mal. C'est cette corruption des mœurs, digne aujourd'hui de larmes de sang, qui la première a allumé parmi nous les charbons de la peste clubistique.

2°. Que, vu l'aurore de la paix solide que fait briller le salutaire & inélimable concorde entre la Sa-

cerdoce & l'Empire, de laquelle S. M. a daigné, dans sa religion & sa prudence, faire les premières avances : il est du devoir des deux puissances de se réunir, & agir de concert, sur-tout pour procurer à la jeunesse une éducation chrétienne & civile ; puisque c'est de-là que dépendent les mœurs publiques.

3°. Que, comme le prince n'ignore pas combien la Religion a d'influence sur les choses politiques ; quelle est son efficace pour porter dans le cœur des sujets, le respect & l'obéissance due aux puissances légitimes ; qu'elle seule peut extirper l'ivraie mortelle de la fausse liberté du jour : S. M. sera humblement suppliée d'inviter les évêques de la Belgique de s'assembler en concile selon les formes du droit ; & de les y faire jouir de la liberté nécessaire, afin qu'ils remettent en vigueur les loix de l'Eglise déjà portées, & qu'ils portent de nouveau celles qu'ils jugeront nécessaires : à l'exécution desquelles daignera sadite majesté l'empereur, comme protecteur-né de l'Eglise, prêter le secours de la puissance civile.

NOUVELLES DIVERSES.

Monsieur, frere de Louis XVI, est parti de Ham pour Turin. On conjecture que Mgr. le comte d'Artois ne tardera pas aussi à quitter Ham, ainsi que les deux princes, ses fils. — L'ambassadeur Turc qui se rend à Londres, a passé par Liege le 11 de ce mois. L'alliance étroite qui va se former entre l'Angleterre & la Porte, donne lieu à bien des conjectures. — Le port de Genes est entièrement bloqué par l'escadre Anglo-Espagnole ; mais on ne dit pas encore que le bombardement a commencé. On ne doute pas que la cessation entière de leur commerce ne fasse une grande impression sur ces républicains. — Quoique le comte de Moira soit arrivé

le 3 à Gernesey , avec son armée , on n'a encore aucune nouvelle que quelque succès ait couronné son entreprise : mais l'on en a conçu les plus grandes espérances. Il circule des bruits très-favorables touchant la flotte du lord Howe , qui s'approche , dit-on , de la Manche , après avoir pris 5 à 6 vaisseaux de ligne aux François , & va seconder la descente pour laquelle tout est prêt. — *Extrait d'une Lettre de Londres , du 6 Décembre.* „ Les nouvelles les plus récentes de l'armée des Royalistes , parvenues par la voie de Jersey , & envoyées par un des généraux de l'armée Chrétienne , M. de la Roche-Jaquinot , portent que les républicains ont été forcés dans leur camp retranché devant Rennes ; que les Royalistes leur ont tué 5 mille hommes & enlevé 32 pieces de canon. „ Ce qui nous flatte le plus , dans cette „ importante victoire , écrit le brave général „ la Roche-Jaquinot , c'est de voir tout le peu „ ple égaré reconnoître son erreur , & se jetter dans nos bras „. — On apprend de Paris , que Rabaud-St.-Etienne , député à la Convention , y a été guillotiné , le 5 de ce mois ; & que l'ex-ministre Clavières , dont le jugement alloit être prononcé , s'est tué le 8 d'un coup de couteau dans la chambre où il étoit détenu.

L'imprimeur du Journal vient de me communiquer la Lettre suivante , à lui adressée. „ *Luxembourg , le 23 Novembre 1793. En réponse à la vôtre du 18 courant , j'ai l'honneur de vous faire part que c'est le président du conseil & les fiscaux qui s'opposent à l'entrée du Journal , parce que le décret n'est pas levé. Plusieurs membres du conseil le verroient avec plaisir.*

Si vous pouvez faire lever les obstacles, il s'en distribuera un bon nombre : cela donneroit le moyen de faire circuler beaucoup de bons livres dont on rend compte dans cet ouvrage. J'ai l'honneur de me dire &c. —

Quoique je n'aie point provoqué cette Lettre, que je n'aie aucun intérêt dans son objet, & que surtout je n'aie garde de m'attirer l'animadversion des *présidens & des fiscaux*; je ne puis m'empêcher de faire remarquer la rare logique du Robinisme.

1^o. L'édit qui proscriit le Journal, n'allegue que son opposition aux édits alors publiés & dont l'exécution a mis toute la Belgique en mouvement (a). Or tous ces édits ont été révoqués par Joseph, par Léopold, par François, à plus forte raison l'édit contre le Journal; conformément à l'irrésistible axiome : *Propter quod unumquodque est tale, & istud magis*. Argument *ad hominem* proposé au conseil de Finances & à ses agens en 1792, & qui n'a pas été sans quelque effet *. 2^o. Un an après l'édit, le comte de Cobenzl, commissaire & envoyé plénipotentiaire de l'empereur Joseph pour les affaires Belges, m'écrit dans les premiers momens de son arrivée à Coblenz, pour me féliciter d'être dans tous les tems, & quels que soient les événemens, le défenseur de la bonne cause, dont les intentions sont

* 15 Juillet
1792, p.
479.

(a) Plus d'un an avant l'édit, il avoit été officiellement déclaré que le Journal ne seroit supprimé qu'à ce seul titre. In. „ Si l'on y trouve la moindre chose contraire aux dispositions du gouvernement en matière ecclésiastique, son Journal sera interdit „ *Lettre de Mr. le Clerc à Mr. Gerden 5 Fév. 1787.* — Après la publication de l'édit, le baron de Feltz m'écrivit le 26 Février 1788 : „ Vous paroissez affligé „ de la proscription de vos feuilles. Vous deviez vous y attendre. Vous pouviez leur éviter ce sort : mais si vous „ vous êtes cru obligé de consacrer votre plume à la défense „ de la Religion (car j'ai trop bonne opinion de vous pour „ croire que vous n'ayez pas été de bonne foi), en ce cas „ vous devez trouver votre consolation dans le motif. Je „ suis bien d'accord avec vous sur le principe d'un si généreux dévouement, mais pas sur le fait „. Or aujourd'hui l'on est d'accord avec moi sur le fait. La révocation de tous les édits dont il s'agissoit alors, est un fait qui constate cet autre fait.

* On est faites pour être estimées de tout le monde * : l'édit honteux de contre moi étoit donc censé ne plus exister : car quel monarque raisonnable s'aviferoit de proscrire de telles choses ; le défenseur de la bonne cause ? — 3°. Trois empereurs publient un oubli général de tout ce qui mais il faut bien opposer quel s'est fait dans la Belgique contre le système alors qu'on louangea ministres adoptés à Vienne : François sur-tout veut qu'il n'existe nielles aux injures fiscales aucun vestige ni des causes ni des effets. Et voilà les président & fiscaux de Luxembourg qui font un monument indestructible de l'édit publié contre moi à l'occasion de ce même système. — 4°. Depuis la fin de 1789 le Journal circule publiquement dans la Belgique : on fait très-bien à Luxembourg qu'il y existe sans contradiction, & qu'il n'y a que le jacobinisme qui en gémit en secret : il y a donc dans l'allégation du vieux édit quelque chose de plus que de l'hypocrisie. — Partant je serai toujours plus content de faire partie de cette prétraille si odieuse à Mrs. les président & fiscaux de Luxembourg * , que de mériter leurs bonnes grâces en dérogeant tant soit peu à des principes qui, j'espère, survivront aux leurs.

* 15 Août
X. 92, P.
635. — I
Juillet 1793,
p. 372.

Je crains seulement que tous ces petits moyens, indignes d'une grave magistrature, cette marche rétrograde vers d'anciens errements, cet acharnement contre le seul ouvrage qui dans cette contrée combat l'athéisme Jacobin, ces vues tout-à-fait inverses de celles du souverain, ne provoquent enfin à l'égard du conseil de Luxembourg une dépêche royale, semblable à celle qui regarde le conseil de Flandre *, que le sage monarque ne le rappelle aux principes de justice & de loyauté, & ne lui reproche de perdre infiniment de la considération, du respect & de la confiance publique qui sont les seuls & véritables appuis des magistrats.

* Dépêche
de François II, du
1er juillet
1792. Voyez
le Journ.
du 15 Mai,
p. 149. —
15 juillet,
p. 467.

A l'occasion de l'implacable guerre que dans la Belgique on a fait à ce Journal, je ne puis m'empêcher de réfléchir sur une conséquence qui sans

doute s'est présentée encore à d'autres qu'à moi. Entre les personnes qui ont souffert des mutilations, dégradations, enlèvemens, confiscations, suppressions de cet ouvrage, se trouve l'honnête & nombreuse famille *Perle*, d'Arlon, qui en avoit l'impression par privilege exclusif donné par l'empereur, & qui par l'édit de 1788 est réduite à une situation réellement pénible. Depuis cette époque tous les édits auxquels le Journal avoit été sacrifié, ont été révoqués; toutes les nouveautés avec lesquelles il ne s'accordoit pas, ont été rétractées; les principes qui le caractérisent, hautement professés: on remet tout, on rétablit tout. Dix déclarations, plus expressives les unes que les autres, l'ont appris à la Belgique & au monde entier. Et pourquoi donc ne pas dédommager d'une perte accablante de fideles sujets qui continuent à gémir d'une spoliation que tout ce qui a suivi, a prouvé d'une manière terrible, n'avoir pas été méritée? On réclame bien haut des dédommagemens pour ceux qui, en 1787 & 1790, ont essuyé quelque disgrâce par leur attachement au système François; on ne parle pas de ceux qui ont été dépouillés, ruinés, exilés, maltraités pour s'y être opposés. A coup sûr la justice distributive reçoit ici une atteinte affligeante, que le monarque sans doute fera cesser dès qu'on la lui fera dûment connoître.

L'étymologie du mot *guillotine* que m'envoie le correspondant de N., est contraire à la véritable, fondée sur un fait public, avéré & récent, savoir que c'est le médecin Parisien Guillotin qui en est l'inventeur, & qui lui a donné son nom. C'étoit à la fin de 1789 que fut faite cette découverte digne du siècle, qui fut aussi-tôt célébrée par une chanson * qu'on trouva alors fort plaisante, mais qui depuis les exploits de l'exécration machine,

* 1 Janvier
1790, p. 70.

ne fera plus guere rire. On dit que l'inventeur est mort depuis peu de chagrin, en voyant les fruits amers de sa ridicule & très-funeste spéculation. Ce qui eût pu modérer son désespoir, c'est qu'il est apparent que la rage démocratique & athéistique, au défaut de cette machine, en auroit inventé une autre, peut-être plus expéditive encore : puisqu' Voltaire compare un gouvernement d'athées à celui des *esprits infernaux acharnés sur leurs victimes* ; or ces esprits-là sont très-inventifs en fait de moyens de nuire aux pauvres humains. Quoi qu'il en soit, comme je vois que la chanson que j'ai transcrite dans le tems, est peu connue, & que d'ailleurs peu de lecteurs ont la collection des *Journaux*, je la répéterai ici.

Sur l'air du *Menuet d'Exaudet*.

Guillotín ,
Médecin ,
Politique ,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique ;
Aussi-tôt
Il lui fait
Un supplice ,
Qui sans corde ni poteau ,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppot
Du tripot
D'Hippocrate ,
Qui d'occir impunément ,
Même exclusivement
Se flatte.
Le Romain

15. Décembre 1793.

439

Guillotin
Qui s'apprête ,
Consulte gens du métier ,
Barnavé & Chapelier ,
Même le Coupe-tête ;
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement vous tuera
Et qu'on appellera
Guillotine.

Le résultat des recherches faites à Liege touchant un abbé Bigy, partisan de la *Théologie de Lyon* *, est jusqu'ici qu'il n'y a point de *prêtre François* du nom de Bigy dans la ville de Liege, ni les environs ; & que vraisemblablement un individu des monasteres jansénistes & révolutionnaires (termes synonymes) qui hélas ! ne sont pas rares dans ce pays-là, a pris ce biais pour exhaler sa bile au sujet de la proscription décrétée à Rome contre cette marotte du parti : sans songer que cette petite fourberie pourroit affliger le respectable clergé de France, ou plutôt charmé peut-être d'avoir imaginé un moyen de diminuer la considération que le monde catholique témoigne avec tant d'empressement à ces nombreux confesseurs de la Foi.

* Ci-dessus,
p. 587.



L'énigme est le mot de la dernière énigme.

C H A R A D E.

MON premier, mon second sont deux fleuves fa-
meux :
Ensemble réunis, on les mange tous deux.

Dans le dernier Journal, p. 550, l. avant-dern. le sens n'est point achevé ; lisez Quant à l'armée Hollandoise, on croit qu'elle prendra ses quartiers d'hiver dans le pays de Liege.

T A B L E.

RUSSIE	(Pétersbourg.	593
POLOGNE	(Varsovie.	594
ITALIE	{ Rome.	601
	{ Milan.	602
ANGLETERRE	(Londres.	604
	{ Vienne.	614
ALLEMAGNE	{ Manheim.	613
	{ Ausbourg.	615
FRANCE	(Paris.	616
	{ La Haye.	627
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	628
	{ Gand.	630
NOUVELLES DIVERSES.		633



T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature
& de philosophie, depuis le 1^{er}. Sep-
tembre 1793.

A BRÉGÉ de la foi catholique sur les Sacre- mens; avec les regles de conduite pour les tems de schisme &c, 15 Sept.	87
Académies , source de la subversion des princi- pes, des mœurs & des empires, 15 Sept.	85
les sages écrivains doivent éviter d'en être,	1 Oct.
	164
Académiciens , bouë-feux de la révolution Fran- çoise, 15 Sept.	86, 87
Allemande (langue) n'avoit pas besoin des faus- ses richesses néotériques, 15 Nov.	476
Alliance de l'Autriche & de la France, ses ef- fets, 1 Déc.	528
Anatomie , science chérie des ames atroces, 1 Déc. 581; son utilité douteuse,	ibid.
Andenné , projet pour l'entier rétablissement de ce chapitre, 1 Nov.	393
Anglois , moins épris que les autres nations des fausses merveilles du jour, 1 Oct.	202
Aréopage , ses sénateurs moins éclairés que les enfants des chrétiens, 15 Déc.	585
Athéisme , détruit tous les liens de la société, 1 Déc. 485; solennellement établi en France, 539, 542; et qu'en dit Voltaire, 541; répandu dans tous les états, 15 Déc.	603
Aufklärung , proscrite par l'électeur de Trèves, 1 Déc. 535; soutenue par ses employés, 537; abolie à Dillingen, 15 Déc.	615
Tome III.	88

Aumône, fruit de la charité & de l'intelligence,
15 Oct. 316; *n'est pas l'œuvre favorite des*
riches, 315. — 1 Déc. 577

Avocats, maux immenses qu'ils ont produits,
ainsi que ce qu'on appelle gens-de-lettres,
15 Sept. 85

A votre tour, Mrs. les commerçans, banquiers,
capitalistes &c, 1 Nov. 335

Bailly, auteur de l'Astronomie ancienne, empri-
sonné, 1 Oct. 220; son exécution, 1 Déc.
544; *son épitaphe & ses fêtes, ibid. 512;*
anecdotes sur son compte, 1 Oct. 220, 221

Belges, objets de la haine & des calomnies des
gazetiers philosophistes, 1 Sept. 55; défiance
devenue leur caractère national, & pourquoi,
15 Sept. 153; *souffrent à regret l'histrionis-*
me, 1 Nov. 390; tandis que d'autres en sont
épris jusqu'à la folie, 15 Déc. 627. Jus-
tice que leur rend l'archiduc Charles, 15 Déc. 630

Bibliothèque ascétique, par le R. P. Jérôme,
15 Oct. 265

Bienfaisance philosophique, bien appréciée, 15
Nov. 415; spirituellement dénommée, 416

Brienne, ses sacrilèges punis, 1 Sept. 54

Bruges, vues de son clergé pour la réforme des
mœurs, 15 Déc. 630

Calendrier extravagant des François, 15 Nov.
457. — 15 Déc. 524

Chanson épouvantablement remarquable par sa
date, 15 Sept. 149. — 1 Oct. 232

Charité, vive, pure, ardente, devenue rare,
15 Déc. 577; *doit être inquiète & active,*
15 Nov. 472; *ce qui arrive aux riches, qui*
ne l'exercent pas, 473

DES MATIERES. 643

Charlatans en politique, fable remarquable par sa date, 15 Sept. 156

Chevalerie ancienne, son esprit & ses bons effets, 1 Oct. 211

Citoyen, mot profané, dont on doit cependant continuer à se servir dans le vrai sens, 15 Sept. 157

Cobenzl, sa Lettre à l'auteur du Journal, 15 Nov. 453

Cœnobium Viridis-Vallis (vulgò Groenendael) extinctum &c, 15 Nov. 427

Collection complète des Procès-verbaux des ci-devant représentans provisoires de la ville de Bruxelles &c, 1 Déc. 510

Commerçans, punis pour avoir applaudi à la destruction du clergé & des nobles, 1 Oct. 221

Condorcet, son charlatanisme de charité, 15 Nov. 416

Considérations sur l'intérêt des puissances de l'Europe dans la révolution Française, 15 Sept. 83

Consultations, biais de ceux qui veulent composer avec la conscience, 1 Sept. 20

Contrition, pour bien des personnes plus facile que l'attrition, 15 Nov. 424

Curés, importance de leurs fonctions, 15 Nov. 417

Danses anciennes, graves & imposantes, 1 Oct. 210

De l'obéissance & soumission qui est due à notre S. P. le Pape, en ce qui regarde les choses de la foi. Par Louis Abelly, évêque de Rhodes, 15 Oct. 263

Dépêche de l'archiduc Charles aux Etats de Brabant, 1 Déc. 551; autre à tous les Etats de la Belgique, 15 Déc. 630

Der Ausgerotte Freiheitsbaum &c. L'arbre de

<i>la liberté déracinée, & l'arbre de la Religion mis en sa place,</i>	1 Oct.	191
<i>De supremâ Romani Pontificis auctoritate, hodierna Ecclesiæ Gallicanæ doctrina,</i>	15 Oct.	262
<i>Die moral der Christern, wie sie sein soll &c.</i>		
<i>La morale des Chrétiens, telle qu'elle doit être,</i>	15 Nov.	419
<i>Dieu, veut être adoré en esprit & en vérité,</i>	15 Nov. 419, 420. — 15 Déc.	577
<i>Dillingen, son université redevenue catholique,</i>	15 Déc.	615
<i>Discipline & rites de l'Eglise, violés en différentes manières,</i>	15 Oct.	272
<i>Discours sur l'incrédulité, dans lequel on en découvre les causes, & où l'on en réfute les principes & les systèmes,</i>	1 Nov.	323
<i>Dissertatio, quoddam famosæ epistolæ Polycratis & Irenæi adversus Victorem Papam in causâ Paschalis, sint supposititiæ. — Quoddam epistolæ S. Cypriani & quinque Synodi Africanæ, in quibus sæculo tertio definitum dicitur, Baptismum ab hæretico collatum esse invalidum, sint supposititiæ &c,</i>	1 Déc.	503
<i>Divorce, combien funeste aux mœurs & à l'ordre public,</i>	15 Déc.	566
<i>Ecriture-Sainte, lumières qu'elle offre dans tous les genres de sciences & de littérature,</i>	1 Nov.	330
<i>Eglise Catholique, ses combats redoublent à mesure que les siècles avancent,</i>	1 Sept. 9; ses souffrances sont assorties à ses besoins, ibid. 16; fierté de vérité & de sainteté qui la distingue,	15 Sept. 38;
<i>universalité de sa tendresse & de ses soins,</i>	1 Oct. 187; force & dignité de son langage,	188, 189

DES MATIERES. 645

<i>Eglise de France , spectacle qu'elle présente au milieu des Protestans ,</i>	15 Nov.	452
<i>Eglise (la nouvelle) de France , contemplée au jour de sa naissance , & convaincue de n'être pas l'épouse de J. C. Par un curé Catholique Romain & vrai patriote ,</i>	1 Oct.	178
<i>Egoïsme , fruit de l'impureté ,</i>	1 Déc.	492
<i>Elévations à Dieu sur les Psaumes. Par le P. Gourdan &c ,</i>	15 Oct.	261
<i>Encyclopédie , troubles dont l'informe compilation menace la Belgique ,</i>	15 Sept.	148 ; nouveau cheval de Troie , ibid. ; a préparé la révolution Française , 1 Déc.
<i>Enfans , peuvent & doivent être instruits dans la science de Dieu ,</i>	1 Oct.	168 ; erreur de J. J. Rousseau , ibid.
<i>Építaphe de Louis XVI ,</i>	1 Nov.	338
<i>Esprit , ce que l'on appelle de l'esprit ne peut remplacer le sentiment ,</i>	1 Nov.	329
<i>Examen de la décision de plusieurs docteurs de Paris &c en faveur du serment de liberté & d'égalité ,</i>	1 Sept.	20
<i>Extrait d'une Lettre de M. Stanlay , membre du parlement d'Angleterre , à M. Hippisley , membre au même parlement , actuellement à Rome ,</i>	1 Oct.	200
<i>Feu , essai d'en suspendre la force ,</i>	1 Oct.	203
<i>Fleur (une) sur le tombeau de Louis XVI ,</i>	1 Oct.	182
<i>Foi , quand on la perd , c'est un malheur de l'avoir reçue ,</i>	15 Déc.	583
<i>France (la) monarchie , & la France républicque ,</i>	1 Nov.	333
<i>François , danger de les mener comme prisonniers dans les régions étrangères ,</i>	1 Oct.	212. — 15 Déc.

Fra-Paolo , ce qu'il dit des Jésuites , 1 Nov. 435
Furor gallicus &c , 1 Sept. 28

George II , roi d'Angleterre , considérations sur ce prince , 15 Nov. 441 ; *son Manifeste contre l'athéisme françois ,* 442 ; *accueil qu'il fait aux prêtres exilés ,* 448

Gouvernement , n'est juste & solide que par la Religion , 15 Oct. 249 ; *le monarchique , lorsqu'il dégénère , est le plus mauvais de tous ,* ibid. 282 ; *le démocratique est toujours mauvais ,* 283 ; *le gouvernement ecclésiastique , doux & humain ,* 1 Déc. 496

Gründlicher Beweis der Catholischer Religion &c .
Exposition de la foi , en forme de dialogue ,
 1 Oct. 184

Guillotine , origine de ce nom , 15 Déc. 637

Hérétiques , on ne peut communiquer avec eux in divinis , 15 Déc. 575. *Source de la lâcheté qui a produit l'opinion contraire ,* ibid. 570
Histoire des événemens arrivés sur la paroisse S. Sulpice pendant la révolution &c , 15 Nov. 411

Histrionisme , par quoi il faut le remplacer , 1 Oct. 212. *Ce qu'en dit le clergé de Bruges ,* 15 Déc. 631. — Voyez *Spéctacles*.

Hoe nuttig dat de herstelling der Jesuiten zou wezen voor de onderwyzing der jongheyd in de nederlanden , 15 Sept. 90

Homme , pourquoi borné dans ses facultés ,
 1 Sept. 7

Humanité , abus & hypocrisie de ce mot , 1 Sept. 12

Jansénisme , sa marche & ses œuvres , 1 Sept. 10 ;
sa haine formelle contre le chef de l'Eglise ,
 ibid. ; *multitude d'apostasies qu'il a produites*

DES MATIERES. 647

- dans le cloître*, 1 Oct. 176; maniere affreuse dont il les justifie, *ibid.* 177
- Jansénistes*, assemblée de leurs chefs à Bourdeaux, 15 Nov. 430; font leur marotte de la Théologie du Lyon, 15 Déc. 587; leur alliance avec les huguenots, & les révolutionnaires, 15 Déc. 570
- Jésuites*, fleur jettée sur leur tombeau par un auteur célèbre, 1 Sept. 12. Leur disposition dans les circonstances qui font desirer leur retour, 47. Institut par lequel on prétend les remplacer, 46. Justifiés dans un ouvrage savant & impartial, 15 Sept. 89; combien leur restauration est nécessaire à l'instruction de la jeunesse, 90; ce qui en est dit dans une Lettre pastorale de l'évêque d'Anvers, 91; dans un autre discours très-récent, 92. Peuvent-ils être encore utiles, vu la première éducation des enfans, les principes & les mœurs des parens? 93. Etendue du vuide à remplir qu'a laissé leur extinction dans divers genres de travaux, 95. Leur zèle pour la conversion des infidèles & des sauvages, 90. Ce qu'en dit un Religieux de S. Vincent de Paul, 100. Comment & pourquoi détruits par les philosophes, 15 Oct. 254. Leur ruine regardée par Fra-Paolo comme celle de l'Eglise, 15 Nov. 435; perte que font les missions d'Angleterre par leur extinction, 15 Déc. 601
- Jésus-Christ*, la lumière du monde, 1 Sept. 4; destinée de ceux qui l'abandonnent, 4, 5, 6. Hommage que lui rend le chef des incrédules, 1 Déc. 541
- Jeûne*, est-il compatible avec des comptations, 15 Oct. 269
- Jeunesse*, à quel point abandonnée, pervertie, corrompue & ignorante, 15 Sept. 91, 93, 94

<i>Impiété, plus redoutable encore aux empires qu'à l'Eglise catholique, 1 Sept.</i>	11
<i>Infidèles, plus voisins du salut que les chrétiens dégénérés, 15 Déc.</i>	583
<i>Inquisition, combien au-dessous des rigueurs & violences philosophiques, 1 Sept. 12; sagesse de ses vues & douceur de son administration,</i>	13
<i>Instruction pastorale de Mgr. l'évêque de Langres, 1 Oct.</i>	181
<i>Instruction pastorale de M. l'évêque d'Anvers, 15 Sept.</i>	90
<i>Instruction pastorale adressée aux Catholiques romains de l'archidiocèse de Dublin, 15 Déc.</i>	579
<i>Instructions sur les égaremens de l'esprit & du cœur humain; ou sur les vices capitaux & leur remède, 1 Déc.</i>	491
<i>Joseph II, extrait de ce Journal qu'on lui fait adresser, 15 Oct.</i>	317
<i>Jung, sa mort & celle de son Journal, 1 Nov.</i>	395
<i>Jureurs, plus coupables que les intrus, 15 Déc.</i>	573
<i>Labre, frère de Benoît, fugitif en pays étranger, 15 Nov.</i>	477
<i>La pratique des devoirs des curés; traduite de l'italien du P. Paul Segneri par M. l'abbé Delvincourt, 15 Nov.</i>	417
<i>Langue allemande, défigurée par le néotérisme, 1 Oct.</i>	184
<i>Le Repos des rois & des peuples, par M. l'abbé Hanfotte, 1 Déc.</i>	483
<i>Les motifs de crédibilité rapprochés dans une courte exposition, prouvés par le témoignage des Juifs & des païens, &c. 15 Nov.</i>	503

DES MATIERES. 649.

<i>Les Régicides, ou les trames de l'assassinat de Louis XVI, 1 Déc.</i>	499
<i>Lettre des Etats de Flandre à l'empereur, 1 Sept.</i>	70; autre à l'archiduc Charles, —73
<i>Lettre pastorale du cardinal archevêque de Malines, touchant le rétablissement des monastères, 15 Oct.</i>	304
<i>Lettre pastorale de S. A. C. Mgr. l'évêque & prince de Liege, 1 Déc.</i>	495
<i>Lettre des prêtres François, réfugiés à Winchester, 15 Nov.</i>	447
<i>Lettre à l'auteur du Journal, 15 Sept.</i>	111
<i>Lettre d'un ecclésiastique François à un de ses confrères sur l'instruction nécessaire en France après la révolution, 15 Déc.</i>	582
<i>Lettre de M. l'abbé Bigy, prêtre François, à l'auteur du Journal, 15 Déc.</i>	587
<i>Louis XIV, haine que les philosophes lui ont vouée, 1 Nov.</i>	335
<i>Luxembourg, éloge de ses habitans, 1 Oct. 185; contraste de cette province avec la voisine France, ibid. 186. Conduite du Président & des Fiscaux du Conseil à l'égard de l'auteur du Journal, 15 Déc.</i>	634
<i>Luxure, engendre l'égoïsme & la cruauté, 1 Déc. 482; & la haine de Dieu, 493, & de ses ministres, 494, & le matérialisme, 495; rend l'homme brute & stupide. ibid.; est un des fruits des spectacles, 15 Déc.</i>	631
<i>Magnalia Dei sacris sermonibus explicata, 15 Nov.</i>	420
<i>Malades (les) du tems, ou le Théocrate Ardennois, 1 Sept. 76 — 15 Oct.</i>	243
<i>Malines (l'archevêque de), sa déclaration, reconnue pour la doctrine de l'Eglise de France, 1 Sept.</i>	20

<i>Mariage, ses loix ressortissent de l'autorité de l'Eglise, 1 Oct.</i>	227
<i>absolument nul avec la femme divorcée d'un protestant, 15 Nov.</i>	455
<i>— 1 Déc. 507. Son indissolubilité tient au bonheur de la société, 15 Déc.</i>	566
<i>Mariages emfens, pas plus valides que les mariages François, 1 Sept.</i>	48
<i>Maestricht, charité de ses habians récompensée, 15 Oct.</i>	315
<i>l'athéisme confondu devant ses murs, 1 Déc. 501. Les histrions n'y font pas fortune, 502</i>	502
<i>Maximes de l'Eglise catholique à l'usage des fideles persécutés en France, 15 Oct.</i>	296
<i>Maximes de la philosophie moderne, ou les horreurs philosophiques dévoilées, 15 Oct.</i>	266
<i>Mayence, parallèle de ses délits & de sa punition, 1 Sept.</i>	49
<i>Mémoire présenté par les Etats de Flandre pour la restauration des monasteres, 1 Sept.</i>	59
<i>Mémoires pour servir à l'histoire des chefs de la révolution, & particulièrement de l'Eglise constitutionnelle, ou Lettres à Claude Fauchet &c, 15 Déc.</i>	563
<i>Mesmer, & autres magnétiseurs, cabalent contre l'état, 15 Déc.</i>	613
<i>Modération, dangereuse dans la poursuite des grands crimes, & la réparation des grands maux, 15 Sept.</i>	83
<i>Monasteres supprimés aux Pays-Bas, travaux pour les rétablir, 15 Sept. 149; 1 Oct.</i>	230
<i>Monumentum Ludov. XVI dedicatum, 1 Sept.</i>	32
<i>Muscadins, ce que c'est, 1 Oct. 217; réflexions sur cette nouvelle dénomination, 218</i>	218
<i>Mystère d'iniquité, semblable à celui dont parle S. Paul, 1 Déc.</i>	539, 540

DES MATIERES. 651

Notice sur George-Henri Tautphæus, 1 Oct. 236

— *sur dom Jérôme André*, ibid.

— *sur le duc Charles-Eugene de Würtemberg*, 15 Nov. 455

Ode, ad legis Divinæ præcones, ut eam in barbaris mundi plagis promulgent, 15 Sept. 107

Ode sur la mort de Louis XVI. Par M^{me}. la marq. de Cassini, 1 Sept. 27

Ode sur le rétablissement de la Religion en France, 15 Sept. 104

Ode remarquable par une espece de prophétie, 15 Oct. 263

Ombre (l') de Cusines aux soldats François, 1 Nov. 336

Oppidum, observations sur ce mot ajouté aux noms propres des villes, 15 Nov. 474

Orléans (Philippe d') son exécution, 1 Déc. 545,
son épitaphe, 547

Ramflet de la petite église contre l'auteur du Journal, 1 Nov. 398

Pape, son gouvernement temporel loué des protestans, 1 Déc. 496; *sage conduite du Pape actuel*, 498. *On n'attaque son autorité que par haine pour l'Eglise entière*, 15 Déc. 581

Paraphrase de l'Hymne Veni, Creator Spiritus, appliquée à la révolution françoise, 15 Oct. 267

Parlemens, amis de toutes les sectes, dans la vue de renverser l'Eglise, 15 Sept. 111. *Leurs déraisonnemens sur les Rituels*, 112. *Plus violens & anti-chrétiens, que le sénat de Rome*, ibid. *Avoient une propagande irréligieuse*, 15 Oct. 255

*Patriote, en quel sens ce nom peut être donné
aux démocrates & aux sans-culottes, 1 Sept.*

79

Patriotisme du 18e. siècle, ce que c'est, 1 Déc.

487. Patriotisme des Romains, injuste & dur,

488

Paul, son discours dans l'aréopage, 15 Déc.

585

*Pauvres, le plaisir de les soulager nait de la Re-
ligion, 15 Nov.*

416

*Philosophe (le) chrétien, considérant les gran-
deurs de Dieu &c. Par M. l'abbé Pey, 1 Sept.*

3

*Philosophes, leur cruauté masquée de termes dou-
cereux & hypocrites, 1 Sept.*

12

*leur funeste
influence sur le trône, 15 Oct.*

247

*sur les
peuples,*

250

Philosophisme, ce que c'est, exprimé en vers par

M. Matherbe, 15 Nov.

463

Pie VI, sa conduite sage & courageuse, 1 Sept.

15

Son Bref contre un évêque sans mission, ibid.

40

Politique humaine, ses vues courtes & fausses,

1 Déc.

528

Polycrate, sa Lettre au Pape Victor, suspecte,

1 Déc.

503

*pourquoi long-tems regardée com-
me authentique,*

505

Pologne, son partage avantageux aux habitans,

1 Oct.

198

*Pontificale Romanum, Clementis VIII & Ur-
bani VIII auctoritate recognitum &c, 1 Oct.*

186

Population, ses calculs exagérés sont l'égoïsme

des villes & des pays, 1 Nov.

398

Présages & pressentimens, 1 Déc.

527

Probabilisme, n'est pas une opinion propre aux

Jésuites, 15 Sept.

89

ni dangereuse,

90

Procès (le) de Louis XVI, ou recueil contenant

les pièces qui y sont relatives, 1 Oct.

183

DES MATIERES. 653

*Profession religieuse , sagement fixée à 16 ans ,
1 Oct. 231 ; pourquoi prorogée par les philo-
sophes , 232*
*Psaumes , tableaux qu'on y trouve des tems ac-
tuels , 1 Déc. 544*

*Questions & Réponses relatives aux difficultés
qui peuvent se rencontrer dans les fonctions du
S. ministère &c , 15 Déc. 572*

*Règlement provisoire de Mgr. le prince de Ro-
han, archevêque de Cambray &c , 15 Sept. 88*

*Religieux , leur utilité , 1 Sept 62 ; les meilleurs
sont ceux qui font leur profession à l'âge mar-
qué par le concile de Trente , 65. Iniquité de
la loi qui les proscriit , 1 Oct. 164. Com-
ment ils doivent se prémunir contre la délica-
tesse & de faux prétextes de maladie , 175 ;
sécularisés , sont un objet de scandale , 234*

*Religieuses , leur utilité & leur vie édifiante ,
1 Oct. 165 ; Religieuses de France , leur cons-
tance & leur abandon , 15 Nov. 474*

*Religion chrétienne , prouvée par le sort de ceux
qui l'abjurent , 1 Sept. 4*

*Religion , seule peut donner un gouvernement juste
& solide , 15 Oct. 249. Combien elle exalte
l'ame , 1 Nov. 330*

*Réponse à un écrit intitulé : Lettre d'un ecclé-
siastique François à M. l'abbé de Feller , au
sujet de ses Réflexions sur le serment de liberté
& d'égalité , 1 Nov. 339*

*Réponse à la question , Si à la mort on doit ou
l'on peut se confesser à un prêtre constitution-
nel , 1 Nov. 421 ; 15 Déc. 576*

*Représentation des nations de Bruxelles , 1 Déc.
554*

<i>Riches, durs & sans charité, ce qui leur arrive, 15 Nov.</i>	473
<i>Richesses, rendent dur & incharitable, 1 Déc.</i>	557
<i>Robinage & avocatie, leurs exploits dans la Belgique, 15 Oct.</i>	256
<i>Rois, leur despotisme est l'ouvrage des philosophes, 15 Déc. 569; a précédé celui de la démagogie, ibid.; sommeillent tandis qu'on sappe leur trône, 1 Sept. 11; réflexions que fait naître la cérémonie de leur sacre, 1 Oct. 187. Instruits par les malheurs de la France, ils doivent reconnoître la Religion comme l'appui du trône, 200. Trompés & contrariés par leurs ministres, ibid. & 15 Déc. 603. Ce qu'ils deviennent sous le regne de la philosophie, 15 Oct. 250. Ne travaillent pas sérieusement à ramener leur repos & celui des peuples, 1 Déc.</i>	486
<i>Sacrorum Bibliorum vulgatæ editionis Concordantiæ, 15 Oct.</i>	259
<i>Sainteté, particulièrement éclatante dans les grands de la terre, 1 Oct.</i>	172
<i>Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, Sermones inediti, 15 Nov.</i>	419
<i>Schisme (le) déclaré, ou Lettre d'un curé de Cambray, à ses anciens paroissiens, sur les malheurs actuels de la Religion, 1 Oct. 181</i>	
<i>Sciences, excellence de celle que nous tenons de Jesus-Christ, 1 Nov. 327; toutes les sciences ont des rapports mutuels & des liaisons sans nombre, 328; influence impérieuse de celle de la Religion, 329. Pourquoi défigurées par les savans modernes, ibid.; entraves que les passions leur opposent,</i>	331
<i>Sectaires, comment ils se prônent les uns les autres, 15 Nov.</i>	478
<i>Sécularisations, odieuses au Pape actuel, 15 Oct.</i>	

DES MATIERES. 635

- 285, 302, à la magistrature Belgique, 301,
aux évêques du même pays, *ibid.* 306
- Serment de la liberté & de l'égalité, est un ser-
ment d'athéisme, 1 Sept. 21. Il n'est pas
permis de faire des sermens insignifiants, 23
- Changement fait dans le serment que les évê-
ques Irlandois font au Pape, 15 Déc. 582
- Sieyes, son apostasie & ses blasphêmes, 1 Déc. 542
- Sociétés littéraires, combien contraires au repos
public, 15 Sept. 85, 148
- Spéctacles, sagement interdits par les Hollan-
dois, 1 Nov. 389; devroient être supprimés
dans le tems actuel sur tout, 389; en activité
chez les Belges malgré eux, 390; supprimés
par le Pape, 1 Déc. 521; imprudemment en-
couragés par les rois, 522; plaintes qu'en
fait le Clergé de Bruges, 15 Déc. 631
- Suicides, effet de l'irréligion, 15 Déc. 620
- Theologie de Lyon, vaine défense de cet ouvra-
ge, 15 Déc. 585; sa condamnation irrité les
séctaires, 15 Nov. 478
- Theologia. Præsidebit &c., 15 Sept. 102
- Tolérance, règle qui doit la diriger, 15 Déc.
580; celle de Julien l'apostat, *ibid.*
- Tonnerre, on ne peut donner de raisons physiques
de la terreur qu'il inspire, 1 Oct. 171
- Trappe (la), ses Religieux appelés en Espagne,
1 Nov. 396; projet de réimprimer ses consti-
tutions, *ibid.*
- Travail, nécessaire à tous, sur-tout aux Reli-
gieux, 1 Oct. 173
- Vépres, y a-t-il une obligation proprement dite
d'y assister? 15 Oct. 270

656 TABLE &c.

<i>Vérité, prise dans un sens non abstraitif & lo-</i> <i>gique, c'est Dieu lui-même, 1 Sept.</i>	9
<i>Vertu, abus de ce mot, 15 Sept.</i>	158
<i>Vicariat de Mayence, son incon séquence, 1 Sept.</i> <i>48, puni de la guerre déclarée aux livres or-</i> <i>thodoxes,</i>	49
<i>Vie de madame Louise de France, Religieuse</i> <i>Carmelite &c; par M. l'abbé Proyart, 1 Oct.</i>	163
<i>Vonckistes prompts à profiter des malheurs pu-</i> <i>blics 1 Oct.</i>	224
<i>Université de Louvain, récupère sa liberté, 1 Nov.</i> <i>390; son décret contre le livre élémentaire du</i> <i>droit canon, 391; ses réglemens disciplinai-</i> <i>res, 15 Nov.</i>	467
<i>Universités d'Allemagne, combien corrompues,</i> <i>1 Oct.</i>	192
<i>Wahrmund, oder antwort auf alte verläumdun-</i> <i>gen Wider jesuiten, 15 Sept.</i>	89

<i>Zelada, sa Lettre à l'auteur du Journal, 1 Nov.</i>	352
--	-----

Fin de la Table.